

agēa sénior «Infos»

LA VOIX DE L'UNION NATIONALE DES AMICALES D'AGENTS GÉNÉRAUX D'ASSURANCES RETRAITÉS

www.ageasenior.fr



Sommaire

- 3 Editorial
- 5-7 Assemblée générale 2022
- 8-10 CAVAMAC & PRAGA
- 11 Actualités CAVAMAC
- 12-13 Olivier Rozenfeld Consultant
- 15-17 Les huissiers vous donnent les clés
- 19-20 Agences générales
- 21-22 Portrait
- 24-25 Art & Histoire
Un assureur Aymé
- 27-29 Passion musicale
- 30-32 Art & Histoire
La Papauté d'Avignon
- 34-46 La vie des Régions
- 47-50 Les Amicales de Compagnie
- 51 Carnet
- 52 Hommage & Calendrier 2023
- 53 Nouveaux adhérents
- 55 Conseil d'Administration
agéa sénior
- 56 Répertoire des Amicales de Régions
- 57 Répertoire des Amicales
de Compagnies
- 58 Cavamac-Praga

Directeur de la Publication : Gérard LEBÈGUE
Responsable de la Rédaction : Jean-Pierre CHATELLIER
Comité de relecture : Gabriel GONIN et Philippe ROBERT

Prix du numéro : 5 €
Abonnement annuel : 4 numéros 16 €
réduction de 50% pour les membres de agea sénior soit 8€
tirage 7 000 ex.

Imprimerie : Alliance PG - 02000 LAON
Tél. 03 23 79 44 09

Le Bulletin de agéa sénior
ISSN 2648-0891

IMPORTANT

Au 01/01/2023, Le taux de revalorisation du point RCO a été fixé à 4,817 %.

Ainsi, à cette date, la valeur du point est portée à 0,3829 €.

LES RENDEZ-VOUS DU PRESIDENT

CALENDRIER 2023

Judi 26/01	PARIS	Conseil d'administration agéa sénior
Mercredi 22/03	PARIS	Conseil fédéral agéa
Mercredi 24/05	PARIS	Conseil fédéral agéa
Judi 01/06	PARIS	Conseil d'administration agéa sénior
Mardi 20/06	PARIS	Conseil d'administration CAVAMAC
Mercredi 21/06	PARIS	Assemblée générale agéa
Mercredi 27/09	PARIS	Conseil fédéral agéa
Judi 05/10		Conseil d'administration Sagamm Senior
Mercredi 18/10		Conseil d'administration agéa sénior
Judi 19/10		Assemblée générale agéa sénior



Secrétaire : Nathalie ROULIER-RAMOND
30 rue Olivier Noyer - 75014 PARIS
Tél. : 01 81 69 36 67
email : secretariat@ageasénior.fr

Signaler tout changement d'adresse au Président
de votre Amicale Régionale ou de Compagnie

Permanence
lundi - mardi - jeudi - vendredi de 9h30 à 16h30

... être en paix avec soi-même, heureux du travail accompli ! ...

L'année 2022 appartient déjà au passé, à notre histoire.

Grâce à notre volonté collective, notre opiniâtreté, la Fédération agéa senior que nous appelions de nos vœux est enfin constituée dans l'harmonie et la concorde.

C'est l'outil utile, indispensable, d'une représentativité incontournable.

En 2023, il nous appartient maintenant de faire vivre notre corps social et d'apporter notre contribution au dialogue avec les instances qui influent sur notre devenir.

Dans cet esprit j'ai déjà pris contact avec mon ami Pascal Chapelon, Président d'agéa, qui a décidé de mettre en place une structure de relations publiques et de lobbying dédiée au monde politique et aux structures influentes de notre pays.

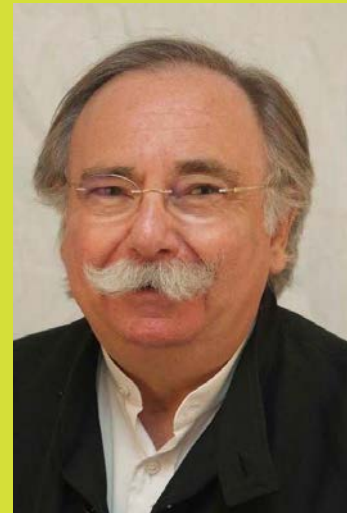
Cette excellente initiative d'agéa devrait pouvoir s'appuyer aussi sur agéa sénior qui a su, au moment opportun, prendre sa part, toute sa part, à l'information des élus.

En temps de troubles cette démarche était évidente. En temps plus apaisés elle reste pertinente pour renforcer, dans la sérénité, les liens de notre tissu social.

C'est donc cette démarche que je vous propose pour 2023 avec la certitude de votre capacité, comme vous l'avez déjà démontré, à renforcer la relation avec nos élus.

La motivation, vous l'avez déjà! Je vous souhaite donc, en complément, force et vigueur pour vivre dans l'amitié et l'affection une bonne et heureuse année 2023.

Tous mes meilleurs vœux de santé et de joie dans vos cœurs !
Avec mes fidèles et amicaux sentiments,



Gérard LEBÈGUE
Président d'agéa sénior



Belambra clubs

SPÉCIAL PARTENAIRES

Voilà l'été !
EN AVANT-PREMIÈRE

Jusqu'à

-30%*

sur votre séjour été

JUSQU'AU 31 JANVIER 2023

Service Réservation Partenaires

0 890 64 53 54 Service 0,35€/min + prix appel

du lundi au samedi de 8h30 à 19h30, dimanche de 10h à 18h

Avec votre CODE PARTENAIRE 169875

Espace Partenaires sur belambra.fr/collectivites

Avec votre LOGIN AGEA

Et votre MOT DE PASSE 169875

* Jusqu'à 30% de réduction valable pour toute réservation effectuée sur la saison été jusqu'au 31.01.2023, sur une sélection de clubs, périodes et stocks de logements. Offre non rétroactive, incluant votre avantage permanent CE et non cumulable avec tout autre accord commercial, avantage ou offre promotionnelle et les «Bons Plans Belambra». Offre applicable uniquement sur l'hébergement en formule location et sur l'hébergement et la restauration en formule demi-pension, à l'exclusion de tout autre prestation ou supplément et des séjours packagés. Sont exclus : le séjour bébé, les forfaits restauration et le supplément pension complète, le supplément court séjour et le supplément single en formule hôtel et toute autre prestation complémentaire. Offre soumise à conditions : nous consulter. Belambra Clubs au capital de 10.000.000€. RCS Nanterre : 322 706 136. Siège social : Centralis, 63 avenue du Général Leclerc - 92340 Bourg-la-Reine. Crédit photo : iStock

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 21 OCTOBRE 2022

L'assemblée générale est ouverte à 9 h 30 par le Président Gérard LEBÈGUE qui remercie les présents et notamment M. Georges BELAT, M. André MIGEO et M. Christian COEURÉ.

Sur 31 amicales composant agéa sénior, 28 sont présentes ou représentées.

Suit une minute de silence à la mémoire de confrères disparus, avec un hommage particulier du Président à Jean-Claude COUDART et Bernard BOUNIOL.

Ronan ROMIEUX nous présente le rapport d'activité de l'année 2022.

L'activité du **président Gérard LEBÈGUE** a été très intense cette année avec plus de 30 réunions : réunions de bureau, séminaires techniques, conseils d'administration agéa sénior, PRAGA et CAVAMAC, 4 conseils fédéraux agéa (actifs) et de nombreuses participations aux assemblées générales des amicales de compagnies et de régions.

Le conflit concernant la participation des compagnies d'assurance au financement de notre régime complémentaire de retraite s'est terminé avec le maintien de la participation des compagnies à hauteur de 2,50%. M. ROMIEUX a insisté sur la nécessité de rester vigilant sur ce dossier et de renforcer juridiquement notre association en la faisant évoluer vers un statut de Fédération.

Le partenariat mis en place entre agéa (actifs) et agéa sénior continue en initiant le contact avec les futurs retraités dans le cadre de la mission donnée à notre secrétaire Madame RAMOND, les amicales ayant vocation, par la suite, à les faire adhérer à l'aide d'un BUA. Rappel du flash du 06/07/2022 concernant la désignation de Pascal ROBIN comme chargé de l'information et du suivi de la procédure.

Le RCA sur 2022 a donné lieu à 541 appels de cotisation avec un taux d'encaissement de 91%. Ce taux d'encaissement reste stable par rapport à l'année 2021.

Rappel du flash info du 19/03/2022 concernant la procédure pour la mise en place d'une opération BDC (bulletin de Convergence) par les amicales qui seraient intéressées.

A l'initiative de Jean-Luc BONNEFOI et de Jacques BIGOT, il a été demandé aux amicales de désigner des délégués sociaux pouvant venir en aide aux adhérents, et plus particulièrement aux conjoints

survivants dans le domaine de la pension de réversion. Une formation de ces délégués a été effectuée conjointement par PRAGA, CAVAMAC et agéa Sénior.

Une nouvelle fonctionnalité « EXPORT STATISTIQUES ET GRAPHERS » a été développée sur SIGAR pour les amicales, ce qui leur permet d'obtenir des statistiques sur l'encaissement de leurs cotisations et des dons.

André COMBIER nous présente le rapport financier du trésorier.

Le résultat au 31/12/2021 est positif de **6 213,60€**

Il nous précise que la gestion des comptes a été grandement facilitée par le nouveau logiciel AssoConnect.

Gérald PAQUET nous présente le rapport des contrôleurs des comptes confirmant que la gestion et la tenue des comptes sont parfaites.

Le **président Gérard LEBÈGUE**, intervient pour préciser que la cotisation 2023 restera identique à l'année précédente.

Les rapports sont soumis au vote et approuvés à l'unanimité. Quitus est donné au trésorier.

Le **président Gérard LEBÈGUE** prend la parole pour nous présenter les raisons qui nous ont amené à proposer un Projet de modification des statuts et du règlement intérieur.



Assemblée générale 2022



A cet instant, Ronan ROMIEUX souligne l'excellent travail accompli par Pierre EPINEUSE, absent provisoirement pour raisons de santé, dans le projet d'écriture de ces documents, aidé par l'expérience d'Henri DEBRUYNE.

Suite au conflit ayant eu lieu en 2021 sur la participation des compagnies d'assurance au financement de notre retraite complémentaire, il est apparu comme une nécessité absolue que notre association renforce sa représentativité afin d'avoir une existence juridique conforme à sa vocation, évoluant ainsi vers une Fédération.

Ce projet ayant déjà été soumis aux présidents des amicales de compagnies et de régions, ainsi qu'au Conseil d'Administration, le **président Gérard LEBÈGUE**, insiste sur les dernières modifications apportées à l'article 11 des statuts concernant la création d'un actif cantonné.

Il a tenu à rassurer les présidents sur le fait que cet actif resterait en leur possession et ne serait utilisé qu'en cas de crise. Le déblocage de ces fonds se ferait sur décision lors d'une assemblée générale extraordinaire. Un comité de suivi sera nommé pour contrôler la gestion de ces fonds.

Le **président Gérard LEBÈGUE** nous présente les nouveaux présidents d'amicales de compagnie et de région récemment élus :

M. Philippe GAUTHIER pour la région Ile de France

M. Joel BERT pour la région Pays de la Loire

M. Jacques CESSAT pour la région Limousin

M. Denis CASTAGNET pour la région Occitanie

M. Thierry SEVOZ pour l'AACRG

M. Jean-Philippe MARTIN pour Sagamm Senior

Mme Marie-Pierre BARBET pour La Médicale de France

Après cette présentation, le changement des statuts et du règlement intérieur est soumis au **vote**.

Nombre de voix : 71

Nombre de bulletins exprimés : 68

Résultat : 65 pour / 1 contre / 2 nul

Le changement des statuts et du règlement intérieur est donc approuvé à la majorité.

En outre, sont validés pour le comité de suivi : le Syndic Pierre EPINEUSE, le contrôleur des comptes Gérard STROTZ et le président de Sagamm Senior Jean-Philippe MARTIN.

La composition du bureau national est inchangée jusqu'à la prochaine élection de 2023.

Le **président Gérard LEBÈGUE** fait le constat que ce résultat est la somme d'un important travail collectif, et remercie tous les adhérents ainsi que leurs représentants.

Il nous informe que le Syndic va très prochainement déposer ces nouveaux statuts en préfecture.

Il en profite pour insister auprès des présidents d'amicales de compagnies et de régions afin qu'ils continuent leur action de lobbying auprès des politiques rencontrés lors du conflit avec France Assureurs. Il est impératif de consolider et de rappeler notre existence, quelle que soit la période considérée.

Ronan ROMIEUX nous présente la modification concernant les encaissements au titre des BUA/RCA.

Une nouvelle procédure d'encaissement va être très prochainement mise en place qui simplifiera la gestion des paiements. Agéa senior s'occupera des encaissements comptables sur SIGAR et enverra directement les fonds aux amicales (23 euros pour les retraités et 13 pour les conjoints survivants). Les amicales n'auront ainsi plus de manipulations comptables à effectuer sur SIGAR.

L'émission du terme se fera par abs.

L'édition et l'appel à cotisation par agéa senior.

Une nouvelle plateforme informatique permettant le paiement en ligne par carte bancaire sera mise en place.

Assemblée générale 2022

Au moment de régler sa cotisation, l'adhérent aura plusieurs options :

- Soit il règle sa cotisation par carte bancaire, sur la plateforme. Les fonds sont alors immédiatement disponibles par agéa sénior.
- Soit il règle sa cotisation par virement ou par chèque, en nous en informant par la plateforme informatique. Les fonds sont alors annoncés à agéa sénior en attendant la réception du chèque ou du virement.
- Soit il règle sa cotisation par virement ou par chèque, sans nous en informer. Les fonds ne sont alors disponibles qu'à réception du chèque ou du virement.
- Soit il règle sa cotisation sans se connecter à la plateforme. Les fonds ne sont alors disponibles qu'à réception du chèque ou du virement.

Ronan ROMIEUX nous précise également que l'archivage des anciens adhérents se fait au bout d'1 an sans règlement de cotisation (l'aménagement de cette décision pourra être discuté ultérieurement).

Il nous rappelle également le flash du 18/10/2022 qui précise que les adhérents au nombre de 541, faisant partie des adhérents BUA antérieurs à 2018, prendront le nom de « stock ». La gestion de ce « stock » restant à la main des amicales de compagnies et de régions concernées.

Pascal ROBIN intervient concernant le partenariat agéa sénior / agéa (actifs). Il rappelle aux présidents d'amicales de compagnies et de régions qu'il a lancé un appel, courant juillet 2022, pour que ces derniers établissent une liste de personnes qui s'occuperont du suivi des contacts pris par Madame RAMOND.

Marie-Odile CORMIER intervient concernant la revalorisation du point CAVAMAC pour 2022 qui s'établirait autour de 4 %.

Jean-Luc BONNEFOI nous informe qu'une réunion de formation des délégués sociaux a eu lieu le 23 juin 2022 dans les locaux d'agéa sénior, rue Noyer. Une autre session de formation est prévue, en visio-conférence, le 18 novembre 2022.

Le président **Gérard LEBÈGUE** confirme qu'un état des instructions, flashs, etc. récents sera adressée aux présidents récemment élus, ces documents étant également disponibles sur le site d'agéa sénior.

Le président **Gérard LEBÈGUE** remercie chaleureusement tous les participants à cette assemblée.

Clôture de l'assemblée générale à 13h.

Ronan ROMIEUX
Secrétaire général



CAVAMAC, analyse de l'évolution de la valeur du point RCO

La retraite des Agents Généraux d'Assurance se divise en deux parties, le régime de base « RBL » géré par la CNAVPL qui constitue le socle des retraites de toutes les professions libérales et le régime complémentaire « RCO », géré par la CAVAMAC, propre à notre profession.

La profession, au travers de sa caisse, la CAVAMAC, n'intervient que dans la gestion du RCO. Il est intéressant de rappeler que la CAVAMAC est une des rares Caisses dans laquelle des retraités sont élus au Conseil d'Administration. C'est le rôle des élus agés sénior qui sont au nombre de 3, dont l'un est au bureau, et qui participent ainsi à la gestion du régime.

La valeur du point RCO, qui détermine le montant des retraites complémentaires de toute la profession, et par ricochet, le montant des cotisations versées par les actifs, est donc un élément essentiel, il évolue, tous les ans au 1^{er} Janvier, selon un calcul très précis et fonction:

- Du coefficient d'évolution entre les années N-2 et N-1 de l'assiette des cotisations (montant des commissions encaissées par les agents),
- Du coefficient mentionné à l'article L161-25 du code de la Sécurité Sociale.

Ainsi, sa revalorisation annuelle est effectuée sur la base d'un coefficient égal à l'évolution de la moyenne annuelle des prix à la consommation, hors tabac, calculée sur les douze derniers indices mensuels de ces prix. Ceux-ci sont publiés par l'INSEE l'avant-dernier mois qui précède la date de revalorisation des prestations concernées. Si ce coefficient est inférieur à un, il est porté à cette valeur.

C'est donc, tous les ans autour du 20 novembre que l'indice du mois d'octobre est connu et que l'on peut faire le calcul du nouvel indice au 1^{er} Janvier, à partir de la valeur moyenne des indices des 12 mois précédents.

Nous reprenons ci-dessous les mots du **Président de la CAVAMAC, Sylvain de Nombel**, dans son éditorial à la lettre info-adhérents du mois de décembre: « En quelques mois, nous sommes entrés dans une période d'inflation forte portée en Europe par les prix de l'énergie. Alors qu'en 30 ans, les prix n'avaient augmenté en moyenne annuelle que de 1,3%, les prix ont subitement bondi en

moyenne annuelle à près de 5 %, et à plus de 6% sur les derniers mois en glissement (par rapport au même mois de l'année précédente).

Cette flambée des prix met en pression les régimes de retraite, dont le nôtre, pour assurer le maintien du pouvoir d'achat des retraités.

Le conseil d'administration de la CAVAMAC vient de voter **une revalorisation des pensions de 4,81 % au 1^{er} janvier 2023**. Comme chaque année, cette augmentation correspond à la progression des prix en moyenne annuelle connue à fin octobre. Cette décision a été prise au regard de l'augmentation de l'assiette de cotisation comme le prévoit nos statuts et est conforme à l'accord entre agés et la Fédération des assureurs sur le financement du régime qui prévoit une augmentation de la valeur du point dans la limite de l'inflation connue.

Cette mesure n'est pas anodine. Elle nous engage dans la durée : ce sont les retraites versées actuellement qui sont revalorisées mais aussi les stocks de points accumulés par les actifs qui, demain, donneront lieu au versement de pensions. Avant de la prendre, nous nous sommes donc assurés que cette mesure était financée dans la durée, et c'est le cas. La progression de l'assiette de cotisations en 2022, et en prévision pour 2023, permet en effet au régime de financer cette hausse des droits.

C'est une politique constante de la CAVAMAC, de mes prédécesseurs comme de moi-même, de maintenir le pouvoir d'achat des retraités, actuels comme futurs.

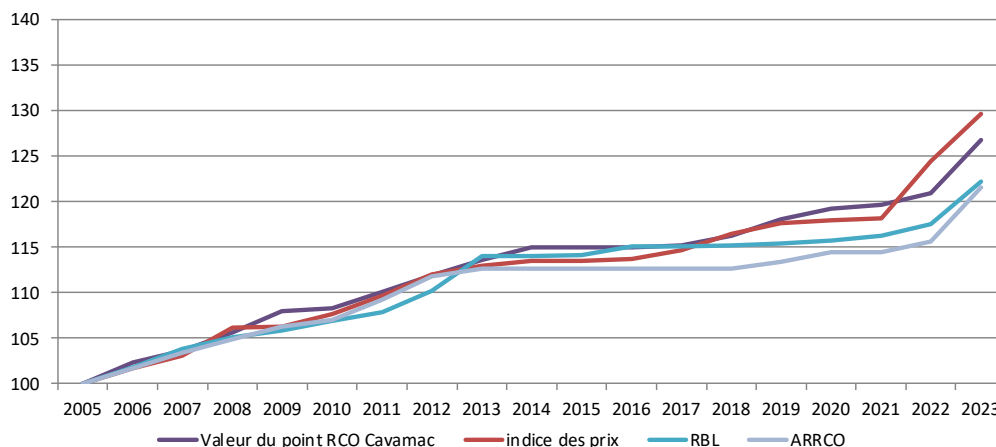
Il s'agit d'un élément essentiel de cohésion et de confiance dans notre régime de retraite. Je me réjouis donc que nous puissions atteindre notre objectif, qui est rappelons le, rendu possible par le Dynamisme de notre profession.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution depuis 2005 du point RCO (en violet), par rapport à l'inflation (en rouge) par rapport au RBL (couleur turquoise) et par rapport à l'ARRCO, régime des salariés, (en gris). On peut aisément constater que la profession a su faire en sorte que cet indice suive globalement l'inflation.

Comme on vient de le voir, l'indice de réévaluation annuel des retraites est calculé en fonction de

Actualités CAVAMAC & PRAGA

Evolution comparative de la valeur du point RCO

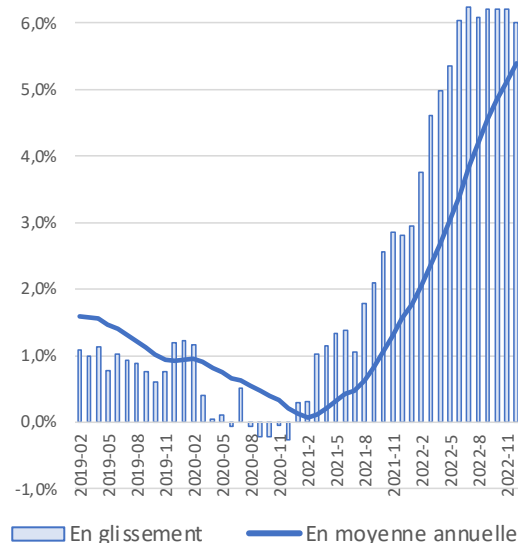


l'évolution en moyenne annuelle des prix. Ce chiffre est différent de celui donné par l'Insee tous les mois qui donne la progression du mois en fonction des prix du même mois de l'année précédente (les bâtonnets bleus du graphique). Il s'ensuit un lissage et un petit décalage dans le temps entre les deux mesures, représenté par le graphique ci-contre, en ne reprenant que les chiffres de ces derniers mois.

Enfin, il est intéressant de comparer l'évolution de l'indice RCO à celui des autres caisses de retraites des professions libérales. C'est l'objet du tableau ci-dessous, qui couvre la période 2005/2021 :

Au total, nous ne sommes pas les leaders, mais nous n'en sommes pas loin, malgré le déséquilibre de la pyramide des âges et la présence de 27 974 allocataires pour seulement 12 321 actifs cotisants. Nous pouvons tous avoir confiance dans l'équipe qui conduit notre caisse.

Comparaison IPC en glissement et en moyenne annuelle



	Evolution 2005/2021
CARPV Vétérinaires	7.7 %
CIPAV Professions libérales	12.1 %
AGIRC Salariés	12.3 %
ARRCO Salariés	14.5 %
CNAVPL Régime de base des Professions libérales	16.2 %
IPC Indice des Prix à la Consommation	18.2 %
CAVEC Experts comptables	19.3 %
CAVAMAC Agents Généraux d'Assurances	19.7 %
CARPIMKO Kiné, Infirmiers libéraux	20.9 %
CARCDSF Chirurgiens-Dentistes	22.9 %



Le transfert d'APRIA RSA chez TESSI

Vous avez été informé du transfert de vos prestations santé d'APRIA RSA vers TESSI, la commission sociale d'agés a souhaité vous en dire un peu plus et vous rappeler quelques précisions pratiques.

APRIA RSA est depuis de nombreuses années un acteur majeur du traitement des remboursements de soins. Le retrait de plusieurs acteurs majeurs de l'offre « Complémentaire Santé Solidaire » (Groupama, AXA, COVEA, ...) a mis en difficulté ce modèle économique. En accord avec France Assureurs, APRIA RSA a dû procéder à un appel d'offres de reprise des portefeuilles et des salariés liés à ces activités, c'est TESSI qui a été choisi.

Les travaux de transfert ont démarré en Février 2022, pour une application au 1^{er} Janvier 2023, date à laquelle le gestionnaire de vos prestations santé devient **TG ASSUR by TESSI**.

Aucun changement pour vous, si ce n'est une nouvelle adresse

TSA 60058 - 51725 REIMS CEDEX

Services proposés :

Un seul numéro de téléphone (inchangé) **01 81 69 36 30** du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 avec :

- Choix1 : Vos prestations,
- Choix2 : Vos Cotisations.

Un mail dédié :

- gestion.clients@tg-assur.fr: Vos prestations,
- relations.clients@praga-assurances.fr: Vos Cotisations.

L'adresse mail APRIA continue de fonctionner pendant le premier semestre 2023, mais sa mise à jour est indiquée sur votre carte de tiers payant.

Un compte en ligne dédié :

- <https://www.praga-assurances.fr/espace-personnel-praga/>

Accès simple avec une mise à jour quotidienne et un formulaire pour poser des questions et déposer des documents.

Courrier, 2 services dédiés :

- PRAGA, 30, rue Olivier Noyer 75676 Paris, pour toutes questions concernant vos cotisations,
- Gestion TESSI, 28 bis, rue de Courcelles 51000 Reims, pour toutes les autres questions (gestion, remboursement, prise en charge, devis, carte de tiers payant, ...)

Une nouvelle adresse TSA a été mise en place **TSA 60058 - 51725 REIMS CEDEX**, c'est le seul vrai changement pour vous.

Un réseau de soins, **ITELIS**,

- Pour garantir l'accès à un réseau de soins de qualité au meilleur coût,
- Pas d'avance de frais et accès à des tarifs négociés sur l'optique, l'audiologie, les soins dentaires, l'ostéopathie....

Quelques questions pratiques :

Pour toutes questions sur votre régime obligatoire, contacter la CPAM de votre lieu d'habitation, site : <https://www.ameli.fr/>

Pour toutes questions sur vos remboursements (50% des demandes) il convient tout d'abord d'avoir confiance dans l'expertise des équipes. Il faut se connecter à votre Compte En Ligne depuis le site <https://www.praga-assurances.fr> puis, si vous ne trouvez pas l'explication, contactez PRAGA ou TESSI par mail ou par téléphone.

Bon vent à TG Assur by TESSI.

Pour la commission Sociale agés a seniors,

Jean-Luc BONNEFOI





FONDS D'ACTION SOCIALE CAVAMAC

Le fonds d'action sociale CAVAMAC s'adresse aux cotisants ET aux titulaires d'une pension de droit propre ou d'une pension de réversion (à condition de ne pas relever d'un autre régime de retraites).

VOUS SOUHAITEZ BENEFICIER D'UNE AIDE DU FONDS SOCIAL ?

Vous devez adresser au siège de la caisse, 30 rue Olivier Noyer PARIS 14, une demande motivée.

Un formulaire vous sera retourné. Il sera à remplir, à signer et à adresser à la CAVAMAC accompagné des pièces justificatives.

A réception le service d'action sociale vérifiera s'il est complet et prendra contact avec vous si des pièces complémentaires sont nécessaires.

Votre demande sera étudiée par la commission d'action sociale composée d'administrateurs de la caisse. A l'issue de l'examen de votre dossier vous recevrez une notification d'accord ou de rejet.

QUELLES SONT LES AIDES ATTRIBUEES :

Aides pour :

- la santé
- les secours
- l'hébergement en établissement pour personnes âgées
- l'adaptation de l'habitat et la perte d'autonomie
- financement d'une aide-ménagère.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à prendre contact avec Marie-Odile CORMIER, membre de la commission sociale.

Adresse mail : marie-odile.cormier@orange.fr



Marie-Odile CORMIER



Les erreurs sur les déclarations de revenus : Comment les gérer ? Quelles conséquences ?

Avec le système des déclarations préremplies consécutives aux réformes de ces dernières années, certains contribuables pourraient considérer que le risque d'erreurs dans les déclarations de revenus n'existent plus. Il n'en est rien, du chef des citoyens autant que de l'administration fiscale. Mode d'emploi.

Des risques subsistent et ils ont deux sources

Un, certains revenus ne sont pas reportés dans la déclaration adressée aux contribuables, ils doivent donc le cas échéant la compléter.

Deux, on présente la déclaration comme automatique, le contribuable n'a alors aucune démarche à réaliser pour valider sa déclaration mais ce n'est vrai que dans la seule mesure où la personne ne perçoit que des revenus déclarés par des tiers comme les salaires. Alors que, ceux qui perçoivent des revenus fonciers, des Bénéfices Industriels et Commerciaux ou encore des pensions alimentaires ne bénéficient pas de la déclaration automatique. Ils doivent se connecter pour valider leur déclaration.

Dans ce cas, si le contribuable doit lui-même remplir la déclaration, que risque-t-il en cas d'oubli ou d'erreur et surtout que faire ?

Le contribuable doit veiller à respecter ses obligations déclaratives. Mais par manque de connaissance ou d'information, les erreurs et les oublis sont courants dans les déclarations fiscales.

D'ailleurs, le site « [oups.gouv](https://www.oups.gouv.fr) » recense les erreurs les plus courantes dans les démarches administratives. Pour les déclarations d'impôts, voici quelques exemples : oublier de déclarer les revenus des enfants majeurs rattachés, déclarer un crédit d'impôt sans respecter les conditions, déclarer des charges à tort...

Ces manquements peuvent avoir des conséquences et entraîner des sanctions.

Mais attention, certaines erreurs commises par le contribuable peuvent être faites à son détriment. La correction de la déclaration peut lui éviter d'être lésé.

L'exemple le plus frappant est celui qui concerne les personnes qui ont omis d'opter pour le barème progressif plus favorable (case 2OP).

Le gouvernement avait constaté, lors de l'imposition des revenus 2019, que près de 8 millions de foyer auraient eu intérêt à opter pour le barème progressif en lieu et place du PFU, en cochant cette fameuse case 2OP.

En conséquence, le gouvernement a autorisé les contribuables à prendre l'option même après la date limite de dépôt des déclarations,

Dorénavant, la case 2OP est pré-cochée pour les revenus à compter de 2021 pour les contribuables qui ont opté pour l'imposition globale au barème de l'IR de leurs revenus 2020 en lieu et place du PFU. De la même manière, ils sont alertés lors du remplissage de leur déclaration en ligne dès lors que le PFU est plus intéressant.

Quels CONSEILS donner de façon plus générale ?

Peu importe d'où provient l'erreur, il est toujours possible de corriger sa déclaration d'impôt ou de porter réclamation afin de contester son avis d'imposition.

Mais avant même de le contester, il convient d'être sûr de ne pas avoir soi-même fait une erreur sur sa déclaration. Vous pouvez demander des explications en téléphonant directement au service qui gère votre dossier.

Et si vous déclarez vos impôts en ligne, il est tout à fait possible de corriger sa déclaration simplement. Le droit à l'erreur existe, même pour l'administration fiscale. Ainsi, si vous pensez avoir oublié un élément (crédit d'impôt, revenu foncier...) au moment de déposer votre déclaration, Il est possible de corriger spontanément la déclaration d'impôt à plusieurs moments en rectifiant sa déclaration pour éviter une sanction ou ne pas perdre une économie fiscale.

Olivier ROZENFELD

Consultant

Ainsi, jusqu'à la date limite de dépôt, fin mai/début juin et même jusqu'à la fermeture du service de déclaration en ligne, avant la réception de l'avis d'imposition aux environs du mois d'août. La correction peut se faire directement dans l'espace particulier « impôts.gouv » ou par courrier alors que la déclaration a été signée. L'avis, le taux de PAS et l'acompte en tiennent alors compte.

Après la réception de l'avis d'impôt, soit après le mois d'août :

- Jusqu'au mois de décembre de l'année de réception de l'avis, vous pouvez utiliser le service de correction en ligne : « corriger ma déclaration ».

- Et, de la fermeture du service jusqu'au 31 décembre de la 2^e année suivant la réception de l'avis en ligne ou par courrier, vous pouvez réaliser un recours contentieux sur l'espace personnel impôts.gouv dans la rubrique : « je signale une erreur sur le calcul de mon impôt » ou sur courrier papier.

Par exemple, pour les revenus 2020 déclarés en 2021, il est possible déposer une déclaration rectificative jusqu'au 31/12/2023.

Quelles sanctions pouvez-vous encourir si vous n'avez pas procédé à ces modifications et qu'il y a contrôle ?

Dans la pratique, rappelons en préambule que le contrôle de l'administration fiscale débute d'abord avec une demande de renseignements suite au dépôt de la déclaration fiscale. Dans ce document, l'inspecteur cherche à obtenir des précisions sur certains éléments pour vérifier la présence d'une erreur. Le contribuable doit lui fournir des réponses et des justificatifs pour prouver les éléments déclarés. Suite à cet échange, le service des impôts va annuler sa demande ou faire une proposition de rectification. Le montant des sanctions financières est connu à ce moment-là.

En tout cas, lorsque l'Administration, au moment d'un contrôle, s'aperçoit d'une insuffisance, d'une inexactitude ou d'une omission, elle peut appliquer deux sanctions :

- Des intérêts de retard :

Le taux de ces intérêts est fixé à 0,20 % par mois.

Remarque : la loi Etat au service d'une société de confiance a créé un droit à l'erreur pour renforcer la confiance des usagers dans les services publics.

Le législateur admet que tout le monde a le droit de se tromper dans ses démarches administratives. Il est ainsi normal qu'il ne soit pas sanctionné dès le 1^{er} manquement en cas de bonne foi. Dans ce cas, le taux des intérêts de retard peut être réduit de 50 %, soit 0,10 % par mois.

L'intérêt de retard ne s'applique pas lorsque le contribuable a informé l'administration fiscale de son doute concernant la déclaration d'un revenu ou d'une charge par le biais d'une « mention expresse » ou d'une question écrite qui n'a pas eu de retour.

- Une majoration :

Cette majoration peut aller de 10 % à 100 % dans le cas extrême où le contribuable s'est opposé au contrôle.

Elle est appliquée lorsque le contribuable ne rectifie pas spontanément son erreur. Le dépôt d'une déclaration rectificative dans les 30 jours de la demande permet notamment d'éviter la majoration.

Et si l'administration vous semble défaillante et qu'un désaccord naît, que se passe-t-il ?

Il ne s'agit pas d'évoquer ici les vrais contentieux avec l'administration fiscale, il n'en reste pas moins que si l'administration considère que votre contestation n'est pas fondée, vous pouvez saisir le tribunal administratif dans les deux mois. Mais, avant, pour éviter le poids d'un procès, vous pouvez vous adresser gratuitement au conciliateur fiscal de votre département sans recourir aux services d'un avocat. Vous trouverez ses coordonnées sur le site impots.gouv.fr. À défaut, il reste une dernière voie avant le procès : interpellier le médiateur des ministères économiques et financiers sur le site economie.gouv.fr. Vous pourriez alors obtenir un dégrèvement de votre impôt ou une remise gracieuse en fonction de la situation. Mais si les services fiscaux refusent son avis. Il ne vous reste plus que la voie judiciaire. Vous serez alors contraint de saisir le tribunal administratif, toujours dans les deux mois qui suivent le refus de l'administration fiscale.

Olivier ROZENFELD

Consultant - Senior Advisor
Groupe Harvest



Plus de 20 ans d'expérience
+ de 96 clients
satisfaits sur 100
 (chiffre certifié par huissier de justice)

**VOUS ACCOMPAGNE
 DANS L'AMÉNAGEMENT
 DE VOTRE DOMICILE !**

**MONTE-ESCALIER
 NOUVELLE GÉNÉRATION**

-10%*
DE REMISE
 AGÉA SÉNIOR



IDEALDOUCHE®



✓ Équipement **silencieux et confortable** en harmonie avec votre intérieur.

✓ Utilisation **en toute sécurité**, ne nécessitant aucune aide.

✓ Installation en **1 journée** sur tous types d'escaliers.

✓ Bénéficiez de **25 %** de crédit d'impôt**.

✓ Remplacez votre baignoire par **une douche à l'italienne**.

✓ Une conception **100 % modulable et personnalisable**.

✓ La pose en **moins d'une journée**, sans aucuns travaux de carrelage.

✓ **Une sécurité d'utilisation totale**.

CONTACTEZ-NOUS AU :
05 55 04 16 71
 AGEA SENIOR MULTI 010123

Visuels non contractuels. Crédit photo: IRSH. Remise incluse dans le tarif proposé, valable pour l'achat d'une solution Indépendance Royale, non cumulable avec d'autres offres promotionnelles en cours.

Les huissiers vous donnent des clés

VENEZIA
COMMISSAIRES DE JUSTICE



Venezia & Associés réunit trois Offices d'Huissiers de justice en Ile de France et un réseau de partenaires garantissant le maillage territorial.

Qualifiés Commissaires de justice, profession issue de la fusion des Huissiers de Justice et des commissaires-priseurs judiciaires.

Certification ISO 9001 : 2015 en 2018 renouvelée en 2021.

Notre volonté est de créer de la valeur partagée dans une relation sereine d'écoute et de dialogue.

LES VENTES AUX ENCHÈRES

Les médias se font régulièrement l'écho de ventes aux enchères dont les montants astronomiques font rêver plus d'un. A ce titre, l'année 2022 aura battu tous les records : « La montagne Sainte-Victoire » de Paul Cézanne adjudgé pour 137,79 millions ou encore le « Verger avec cyprès » de Vincent Van Gogh, vendu pour près de 177 millions d'euros.

Mais au-delà de ces ventes spectaculaires, la pratique des ventes aux enchères est accessible à tout un chacun. Pour un besoin rapide de liquidités, un héritage encombrant, une maison à vendre dont on ne sait que faire des meubles, la vente aux enchères est une solution qui présente bien des avantages.

Vente volontaire ou vente judiciaire ?

Premier point fondamental : vous ne pouvez organiser vous-même la vente. La loi oblige à faire appel à un professionnel. En France, on distingue les commissaires-priseurs habilités aux ventes volontaires des commissaires-priseurs judiciaires, désormais fusionnés avec les Huissiers de Justice dans la nouvelle profession de Commissaire de justice (1^{er} juillet 2022).

Dans les ventes volontaires, c'est le propriétaire du bien (œuvre, objet d'art, etc) qui décide de sa mise en vente. Les ventes judiciaires sont quant à elles réalisées suite à une décision de justice, généralement dans le cadre du recouvrement forcé d'une condamnation en paiement non réglée par



un débiteur. Le Commissaire-priseur judiciaire (Commissaire de justice) est un Officier ministériel soumis à une stricte réglementation.

Que peut-on vendre aux enchères ?

Pour faire simple tout ce qui s'achète peut-être vendu en vente volontaire ! En réalité, il y a des exceptions. Quelques exemples d'interdictions : certains oiseaux naturalisés, rapaces, écureuils, certains papillons et insectes, certains coraux, écaille de tortue, l'ivoire postérieur à 1947 (moderne non travaillé), les objets liés au III^e Reich...

Les meubles, coffrets, statuettes pouvant contenir ces matériaux sont concernés par ces restrictions.

A noter que des biens réservés à des professionnels nécessiteront un permis en cours de validité (arme de chasse, arme de poing). Un véhicule non roulant ne pourra être vendu qu'à un professionnel de l'automobile.



Les huissiers vous donnent des clés

Les ventes judiciaires recouvrent également des domaines très variés :

- Des biens industriels dans les ventes sur liquidation judiciaire (unités de production, stocks d'entreprise, parc de véhicules,...)
- Des véhicules et meubles meublant dans les ventes sur saisie
- Des droits incorporels comme une Licence IV ou une licence de taxi
- Des meubles et objets d'arts dans les ventes à la suite de Tutelle, Curatelle, Sauvegarde.

Les étapes d'une vente aux enchères volontaires :

L'organisation d'une vente aux enchères met en œuvre toute une série d'étapes à commencer par l'inventaire. Aidé du commissaire, le vendeur dresse une liste précise des biens mis à la vente. Pour des biens qui demandent une expertise approfondie, ils peuvent être mis en dépôt chez un expert qui en certifie l'authenticité.

Puis vient la phase de négociation avec fixation du montant de la mise à prix. Le vendeur peut à ce stade imposer un prix de réserve en dessous duquel le bien ne pourra être vendu.

Parfois le vendeur peut trouver que le prix fixé est trop bas. En réalité, le commissaire de justice, rompu aux ventes, le fait souvent délibérément. En sous estimant légèrement un objet, il attire l'intérêt du public qui se serait peut-être désintéressé du bien si le prix avait été plus élevé. Ensuite c'est le jeu des enchères qui en toute liberté déterminera le prix final.

Une fois la négociation terminée, un contrat est établi avec le vendeur. Il reprend toutes les dispositions spécifiques et le détail des frais et taxes. Et attention à toute rétractation !

Si le vendeur après signature, entend retirer un objet de la vente, il pourra lui être demandé une indemnité allant jusqu' à 5 % du montant du bien HT.

Des frais pour qui ?

Dans une vente aux enchères, acheteur comme vendeur ont des frais à acquitter. Le montant de ces frais n'est pas réglementé pour les ventes volontaires. Le vendeur en connaît le détail dans le contrat signé avant la vente (en général de 16 à 18% du prix de vente au marteau de l'objet).

Côté acheteur, le montant des frais doit lui être communiqué avant le début de la vente. Le montant (de 20 à 30 %) vient s'ajouter au prix "marteau". Les inventaires en vue de vente sont généralement gratuits. Les autres types d'inventaire (par exemple dans le cadre d'une succession) se font sur devis.

Le tarif des ventes judiciaires est réglementé. La vente judiciaire aux enchères publiques de meubles est tarifée en fonction du produit de chaque lot. Le vendeur prendra en charge 5% et l'acheteur 12%.

La publicité.

Le succès d'une vente aux enchères tient bien sûr à la qualité des objets proposés mais aussi à la publicité faite de l'événement. C'est le commissaire de justice qui prend à sa charge l'organisation et les frais de publicité ou de création de catalogue. Il existe aujourd'hui de nombreuses plate-formes en ligne et journaux spécialisés qui viennent s'ajouter au site internet de vente du commissaire-priseur. Le vendeur devra veiller à ce que, contractuellement, le commissaire-priseur s'engage sur une date d'annonce de la vente suffisamment en amont pour en optimiser sa publicité.

La vente en salle ou chez vous ?

En choisissant une salle des ventes, en particulier si celle-ci est spécialisée sur un domaine précis (numismatique, mobilier, etc), le vendeur se donne toutes les chances de voir les enchères monter davantage. Mais le vendeur pour plus de facilité peut aussi organiser sa vente chez lui. C'est le cas lorsque l'on veut vider sa maison de tous les meubles dans la perspective d'une vente immobilière. Cette pratique évite les frais de transports mais peut limiter le nombre d'acheteurs potentiels.

Déroulement de la vente aux enchères

L'acheteur peut se signaler en levant simplement la main ou à l'aide d'un paddle portant un numéro. Le commissaire-priseur mène et anime la vente ; Il présente l'objet et indique le prix de départ ainsi que le pas des enchères, c'est-à-dire de combien au minimum l'acheteur doit enchérir.

L'acheteur peut participer à la vente à distance de trois façons différentes :

- Par un ordre d'achat fixe : le tiers mandaté est autorisé à monter les enchères jusqu'au montant maximal ordonné,

Les huissiers vous donnent des clés

- L'ordre par téléphone : le mandant est appelé par téléphone et porte ses enchères en direct par l'intermédiaire et la voix de la personne mandatée,
- L'enchère par internet : l'acheteur suit l'évolution de ses enchères en direct sur Internet et porte ses enchères directement sur le site.

Celui qui a proposé le prix le plus élevé est l'adjudicataire : il remporte la vente et figure au procès-verbal de la vente aux enchères du lot.

Seul le mot « adjudgé » prononcé par le commissaire-priseur accompagné d'un coup de marteau met un terme aux enchères et détermine le prix de l'adjudication.

Les démarches de l'acheteur

Vous avez acheté un bien aux enchères : la pratique veut que l'achat (montant de l'enchère adjudgée plus les frais) se règle immédiatement sur place au comptant ou dans un très court délai, si l'ordre d'achat a été fait par téléphone. La vente est finalisée dès l'adjudication et toute rétraction est théoriquement impossible. Il peut arriver dans des cas très rares que l'acheteur soit insolvable. Dans ce cas on parle de "folle enchère". La folle enchère oblige l'adjudicataire à remettre en vente l'objet ultérieurement. Dans le cas où la vente se fait à un prix inférieur à la vente initiale, l'acheteur insolvable pourra être tenu de régler la différence.

Le retrait de l'objet est à réaliser rapidement pour éviter les frais de garde mentionnés dans les clauses contractuelles.

Ventes des domaines

L'Etat lui-même propose aussi des ventes aux enchères. On parle ici de ventes des domaines. Certaines administrations, comme les services de la Douane et les services du Domaine organisent régulièrement des enchères publiques, de biens mobiliers ou immobiliers provenant de saisies, dépôts ou abandons de biens divers. Chacun peut y participer. Pour les biens immobiliers, la vente se déroule dans le cadre du Tribunal Judiciaire. Les biens mobiliers sont pour leur part mis en vente sur une plateforme nationale dédiée qui reçoit directement les enchères des acheteurs.

Le cas des ventes de bien immobilier

La vente par adjudication est très encadrée par la loi et se tient dans le cadre d'une audience spéciale.

Elle peut être volontaire à l'initiative du propriétaire ou demandée par un créancier représenté par un Avocat. Les avocats sont associés aux enchères judiciaires. Pour participer à une vente aux enchères judiciaires, l'acheteur ne peut en effet enchérir lui-même. Il est tenu de mandater un avocat du barreau du lieu de la vente pour le représenter lors de l'audience d'adjudication. En général, le prix d'adjudication d'un bien immobilier est de 15 à 30% moins cher que la valeur du marché.

En conclusion, la vente aux enchères présente des avantages de par la souplesse qu'elle offre et la sécurité qu'elle assure à travers le professionnel qui assiste le vendeur et garantit de par son expertise, notamment en matière d'objets d'art, la qualité du bien vendu à l'acheteur. Mais l'acheteur devra rester toutefois vigilant car les biens mobiliers vendus, notamment techniques ou électroniques, sont généralement vendus en l'état. Aucune garantie de parfait fonctionnement ne peut être assurée par le vendeur. Mais c'est à ce prix que l'on fait souvent de belles affaires !

LIENS

Les ventes aux enchères judiciaires

<http://www.justice.gouv.fr/justice-civile-11861/encheres-judiciaires-23906.html>

Site des enchères des domaines

<https://encheres-domaine.gouv.fr/>

Site des cessions immobilières de l'Etat

<https://cessions.immobilier-etat.gouv.fr/>

Tarif des commissaires-priseurs judiciaires

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000032115522>

Fabienne Laval

Commissaire de Justice associé
SCP VENEZIA & Associés
130 avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY SUR SEINE Cedex
Tél : 06 11 78 97 36



En partenariat avec

agēa sénior

VACANCES
BLEUES

Des lieux & des liens



Hôtel & Résidence Orhoitza à Hendaye

EARLY
JUSQU'À
-37%*
BOOKING

Avec **Vacances Bleues**, découvrez des **lieux d'exception** en France et à l'étranger :

- Hôtels, clubs et résidences 3 ou 4 étoiles en France
- Escapades, circuits et croisières à la découverte du monde
- Tourisme responsable avec Voyager Autrement

VOS AVANTAGES POUR VOS VACANCES

EN GROUPE :

à partir de 15 personnes, contactez-nous :

groupe@vacancesbleues.fr
ou **04 91 00 96 34**

EN INDIVIDUEL :

avec le code **GEO**

-10%* sur les hôtels, clubs, résidences en France (hors partenaires)

-5%* sur les voyages à l'étranger, les croisières et Voyager Autrement

vacancesbleues.fr
ou **04 91 00 96 13**

* Remise permanente de 5% à 10% valable toute l'année, cumulable à l'offre Earlybooking (=Réservez tôt), soit jusqu'à -37%, non cumulables avec d'autres réductions, non rétroactive et en stock limité. Early booking applicable, pour toute réservation d'une semaine minimum effectuée pendant les périodes suivantes : du 01/08 au 31/10/22 pour un séjour du 01/12/22 au 01/04/23, du 17/12/22 au 06/02/23 pour un séjour du 01/04 au 01/07/23, du 17/12/22 au 19/03/23 pour un séjour Été du 01/07 au 02/09/23, du 17/12/22 au 30/05/23 pour un séjour Automne du 02/09 au 01/12/23.

Réservez tôt !

En **cumulant**
vos avantages soit
jusqu'à -37%.

LE DÉBAT SUR L'INTERDICTION DES COMMISSIONS REFAIT SURFACE

Tel le monstre du loch Ness, le débat sur les commissions refait surface régulièrement. Cette fois-ci avec un regain de tensions.

Régulièrement depuis plus de 20 ans, la menace de l'interdiction de ce mode de rémunération plane, avec de temps en temps, des accès de fièvre. Le dernier en date a été provoqué par le président de l'ESMA¹ Steven Maijor² qui déclara tout à trac, le 28 septembre 2021, « *Une interdiction générale des commissions est certainement une option qui devrait être envisagée* ». L'affaire était relancée à grand fracas, jamais un responsable des instances de régulation européennes ne s'était prononcé publiquement. En réalité, il visait principalement la rémunération des produits financiers y compris l'assurance vie. Il argumentait en précisant que « *dans certains pays les commissions sont les piliers des ventes financières [...] les recommandations de produits financiers ne sont en aucun cas toujours dans le meilleur intérêt du client.* » Il visait, semble-t-il, l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la France,... précisant « *dans les pays où les commissions sont déjà interdites, on offre à des clients des produits plus efficaces et à moindre coût. Il est évident que, dans un tel système, les relations entre les conseillers et leurs clients sont plus transparentes. C'est la raison pour laquelle une interdiction généralisée du commissionnement est sans aucun doute une option à prendre en considération.* »

Une prise de position qui apporte de l'eau au moulin des organisations de consommateurs ou d'épargnants qui fustigent ce système de rémunération. Une position sans ambiguïté soutenue par le BEUC³ et Finances Watch⁴ dont c'est l'un des chevaux de bataille en précisant que : « *Pour garantir que les conseils aux consommateurs sont adaptés à leurs besoins, l'UE devrait interdire le paiement de commissions sur tous les investissements de détail et les produits d'investissement complexes. Les conseillers financiers ne devraient plus être autorisés à être rémunérés par des commissions, mais devraient plutôt facturer des honoraires pour les conseils donnés à leurs clients. Une telle interdiction réduirait les conflits d'intérêts, améliorerait les conseils et encouragerait la distribution de produits d'investissement à moindre coût aux consommateurs* ».

Un débat européen tendu

Les autorités communautaires, attelées à une révision stratégique qui concerne l'assurance, seraient-elles tentées de légiférer en cette matière ? Elles s'en défendent, tout en reconnaissant que la pression des organisations de consommateurs est forte et que ce sujet commence à intéresser le Parlement européen. De fait, le débat est vif. Plusieurs arguments s'opposent. En premier lieu, le faible niveau de rentabilité des produits est amputé par les rémunérations. C'est un fait, que les Pouvoirs publics français n'ont pas manqué de relever. En particulier, le vice-président de l'ACPR qui a souligné⁵ que l'existence de frais élevés sur des produits d'investissement fait que « *le retour sur investissement ne bénéficie pour l'essentiel qu'aux intermédiaires financiers* ». Il invite donc les acteurs du marché à faire des propositions pour modérer les frais et rémunérations et favoriser la concurrence.

Par ailleurs, il faut pour les distributeurs une juste rémunération. Ce débat n'est pas que théorique. C'est donc une mobilisation générale qui est décrétée. Les situations contrastées entre des pays qui interdisent les commissions et ceux qui les maintiennent, permettent de mesurer les impacts potentiels d'une telle mesure. Il apparaît bien que le commissionnement est, en paraphrasant Churchill, le pire des systèmes, mais à l'exception de tous les autres. En effet, le fait de substituer les honoraires aux commissions a eu des effets pervers. Le plus notable est de détourner les clients du conseil. En effet, le commissionnement proportionnel mutualise le coût du conseil en le répartissant sur le plus grand nombre. Ce qui permet aux assurés ou aux épargnants les plus modestes de voir leur coût du conseil minoré, les assurés ou les épargnants les plus contributeurs compensant indirectement. Le retour d'expérience du Royaume-Uni est éclairant. En 2013, les commissions y ont été interdites pour la commercialisation des produits financiers et d'assurance vie. L'affichage brutal des honoraires réels relatifs au conseil en a détourné près de la moitié des clients qui du coup le trouvent trop cher. Les autorités de régulation britanniques (FCA), constatant l'impact contre-



Les agences générales

productif de cette décision, viennent d'élaborer une proposition alternative pour réinsérer du conseil et ainsi accompagner les consommateurs sur les chemins escarpés de l'épargne. Une démonstration, grande nature, des conséquences d'une mesure décrite comme vertueuse et qui s'est avérée pénalisante pour nombre de clients surtout les plus modestes.

Pour autant, si ce mode de rémunération a des atouts, dans la pratique des dispositions perverses demeurent et d'aucuns continuent à se servir de ce levier pour soutenir des objectifs commerciaux. Ces pratiques, comme le précompte, les bonus et autres incitations financières mésestiment l'intérêt du client et sont des sources de conflits d'intérêts. Il ne faut plus y recourir, elles sont contraires aux textes et desservent la cause des commissions.

Les Pouvoirs publics Français ne s'opposent pas aux commissions, mais prônent une transparence accrue

En France, les honoraires représentent 15% de la rémunération des intermédiaires. L'essentiel est donc constitué de commissions. Une autre particularité française est que le conseil est obligatoire. Chaque contrat d'assurance doit en être assorti et ce tout le temps qu'il reste actif. Ce qui n'est pas le cas dans tous les pays. Si le conseil est obligatoire, quelqu'un doit le rendre et doit donc être rémunéré pour cela. Les Pouvoirs publics soutiennent le maintien des commissions, mais la contrepartie en est la transparence. Une condition que Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances a intégré dans la loi PACTE pour renforcer la transparence des chargements du plan d'épargne retraite et de l'assurance vie.

Le débat n'est pas simple parce que conseiller et accompagner un client a un coût, sensiblement le même dans la plupart des réseaux pour un même type de produit. Si la commercialisation de ces produits n'est pas justement rémunérée, les

forces commerciales cesseront de les distribuer. Il faut trouver un point d'équilibre entre le juste prix pour le client et une légitime rétribution pour les frais et la rémunération des acteurs de la chaîne de distribution. En principe, c'est la concurrence qui en est le juge de paix à condition toutefois que les mêmes règles s'imposent à tous. Or, la transparence est insuffisante. L'opacité des frais et commissions empêche la comparaison loyale des offres entre les distributeurs, ce que la régulation concurrentielle appelle l'offuscation des prix⁶.

Le seul moyen de rendre le marché transparent est d'imposer une norme claire qui s'applique à tous les acteurs quels que soient leurs statuts et les modes de rémunération. Et, là encore, les réticences restent vives. La position des Pouvoirs Publics paraît affirmée et ils n'ont pas vraiment envie de bouleverser une collecte d'épargne considérable et stable. La transparence est en donc en marche. La question qui reste est celle de la propension des distributeurs comme des intermédiaires de s'attacher à des règles claires, pour en finir avec l'opacité. Une démarche qui englobe évidemment le périmètre des services et des conseils, en réalité de la valeur ajoutée. Sujet existentiel pour les intermédiaires qui doivent justifier ce à quoi ils servent.

Pour l'instant, le débat se focalise sur les produits financiers et l'assurance vie. Il serait illusoire de considérer que l'assurance non-vie n'est pas menacée. Si les commissions sont interdites sur un type d'activité, il serait bien étonnant que l'autre ne soit pas embarqué.

Henri DEBRUYNE
Président du MEDI



1 - ESMA est l'Autorité européenne des marchés financiers

2 - Interview au journal allemand Fonds

3 - BEUC bureau européen des associations de consommateurs

4 - Finance Watch est une organisation non-gouvernementale européenne, qui veut « contrebalancer le lobby de l'industrie financière ».

5 - Lors du colloque organisé par l'ACPR le 5 décembre 2022

6 - Rapport du Conseil consultatif des services financiers (CCSF) PER 2021

YVETTE CHASSAGNE, UNE PIONNIÈRE À LA TÊTE DE L'UAP

Devenir la première femme à diriger une grande entreprise d'assurance n'allait pas de soi. Cette femme énergique s'est glissée dans la fonction et a marqué cette institution de son empreinte.

En janvier 1983, Yvette Chassagne est nommée présidente de l'Union des Assurances de Paris (l'UAP), le leader sur son secteur. Ce n'est pas totalement une surprise, le vent du changement souffle depuis bientôt deux ans et Yvette Chassagne coche toutes les cases. Enarque, « conseiller maître » à la Cour des comptes, elle fut durant sept ans « sous-directeur » du ministère des finances à la direction des assurances. Elle connaît donc l'assurance et elle s'est déjà taillé, dans ce monde-là, une solide réputation de compétence et de maîtrise des dossiers, toujours courtoise, mais ferme sur ses positions. Encore lui faut-il prendre la mesure d'une institution ancrée dans son histoire et affichant la discrète supériorité du numéro 1 de l'assurance en France. Sa prise de fonction n'intervient pas au moment le plus favorable, l'assurance française est chahutée par des résultats difficiles, particulièrement en assurance auto qui représente plus de la moitié du chiffre d'affaires. Les entreprises nationalisées, dont l'UAP est le fleuron, sont sous la pression de Pouvoirs publics plus enclins à écouter les mouvements de la *vox populi* qu'à regarder la réalité des chiffres. Dès son arrivée à la tête de l'UAP, l'une de ses composantes, la Séquanaise, est l'objet d'une attaque en règle des organisations de consommateurs qui fustigent les bons de capitalisation. Yvette Chassagne prend la mesure de ce mouvement, potentiellement dévastateur pour l'image du groupe. Elle se fait inviter au journal télévisé de 20 heures. Elle y apparaît calme, résolue, pédagogue, porteuse de solutions et fait baisser la tension. Elle éteint la contestation tout en prenant le soin de s'attaquer au problème. Elle convainc et du coup en interne elle a pris le pouvoir.

Dans la foulée, elle initie un changement qui s'avérera de grande ampleur. La situation économique et financière de l'entreprise le nécessite. En premier lieu, pour rétablir l'équilibre technique des comptes, surtout en assurance

auto. La potion est amère et provoque une forte contraction du portefeuille de clients, ce qui est douloureux, les agents généraux voyant des pans entiers de leurs portefeuilles disparaître. Certes, les comptes se redressent, mais l'importance des résiliations chahute l'entreprise. Yvette Chassagne très vite s'en inquiète et impulse une nouvelle dynamique fondée sur « la culture clients ». Nouvelle approche, nouveaux produits, nouvelle communication.

Le résultat ne fut naturellement pas aussi rapide que la dégradation avait été spectaculaire, mais les perspectives changèrent, l'état d'esprit aussi. Le syndicat des agents généraux, tout en continuant à batailler contre les mauvaises décisions, put ainsi amorcer un dialogue différé, plus ouvert,



Portrait

plus efficace aussi et semble-t-il plus respectueux de l'intérêt des clients. La Présidente reconnut, bien plus tard, que la bonne santé financière des compagnies vie avait puissamment aidé au redressement. Ce qui, aujourd'hui, n'est plus envisageable et heureusement.

Les quatre années durant lesquelles Yvette Chassagne a présidé aux destinées de l'UAP furent denses, riches voire mouvementées. Elle expliquait avoir appris l'assurance lors des sept années passées à la Direction des assurances, mais elle reconnaissait qu'être confrontée à la direction générale d'une entreprise de cette taille était une aventure d'une toute autre nature.

Face à la *dictature du compte d'exploitation et au poids des responsabilités du dirigeant* elle disait avoir été *contrainte à l'humilité*⁽¹⁾. Dotée d'une grande énergie, elle s'attela à réformer une entreprise qui fonctionnait comme une institution. Ce ne fut pas sans heurts. Elle instaura la parité, la vraie disait-elle, car rien ne l'agaçait plus que la féminisation artificielle et, dans son esprit, promouvoir les femmes ne devait jamais transiger sur la compétence et le sens des responsabilités. Dans le même esprit, elle s'attela à l'amélioration des compétences, dotant l'UAP d'un centre de formation remarquable pour l'époque. Elle installa à Firminy, dans un superbe château Directoire qui tombait en ruine, ce qui devint l'université de l'UAP puis d'AXA. Des dizaines de milliers de collaborateurs y acquirent de nouvelles compétences dans une démarche innovante en termes d'acquisition de savoirs, de pratiques commerciales comme de préparation aux métiers de demain.

Au moment de quitter ses fonctions, même ses détracteurs reconnaissaient qu'Yvette Chassagne avait changé l'entreprise et lui avait insufflé une dynamique nouvelle pour affronter des temps plus chahutés.

Un destin forgé par l'adversité :

Sans doute, le destin d'Yvette Chassagne fut changé par la Guerre. Elle dut interrompre ses études et de facto eu un autre avenir que celui auquel était destinée la jeune fille de bonne famille bordelaise, éprise d'archéologie et passionnée par les civilisations anciennes. Au début de l'occupation, elle entra à la préfecture de Bordeaux, une fois dans la place, elle s'ingénia à fabriquer des faux papiers pour le réseau de résistance dans lequel œuvrait son père. Puis, recrutée par un service de renseignement, elle fournissait des informations aux services anglais. Elle fut citée lors du procès de

Maurice Papon parmi les personnes ayant prévenu des familles juives de l'imminence de rafles. Ce qui lui donna maille à partir avec la Gestapo. La Libération venue, elle reprit ses études, et bien que maman de son premier enfant, elle intégra l'ENA en 1948 (promotion Jean Moulin). Elle fut l'une des trois premières femmes qui réussirent le concours d'entrée que Michel Debré avait réussi à faire ouvrir aux femmes l'année précédente.

A sa sortie de l'ENA en 1950, Yvette Chassagne, est nommée administrateur civil à l'administration centrale du ministère des armées. Rapidement reconnue pour son expertise en matière économique et financière, notamment sur la coopération technique avec les jeunes États francophones d'Afrique noire, elle est détachée au ministère des finances et des affaires économiques. C'est en 1964 qu'elle est nommée chef de bureau à la direction des assurances. Ensuite, elle trace sa route comme Haut-fonctionnaire reconnu pour ses capacités. Mais c'est aussi en tant que femme qu'elle dut se faire reconnaître, ce qui n'allait pas de soi. En fait, elle est à l'image de ces femmes qui se sont imposées en que telles tout autant que sur le plan professionnel. Ainsi, elle fut la 1^{ère} femme « sous-directeur » du ministère des finances à la direction des assurances en 1967, elle devint ensuite directrice du développement économique au ministère de la coopération de 1974 à 1978. Elle fut également la première femme à être nommée « conseiller maître » à la Cour des comptes par décret du 19 novembre 1979. En juillet 1981, elle est nommée 1^{ère} femme préfet par le ministre de l'Intérieur, Gaston Defferre, dans le département du Loir-et-Cher.

En quittant la présidence de l'UAP, elle fut élue à la tête de la prévention routière, fonction qu'elle occupa jusqu'en 1989 avant de se retirer dans sa propriété de Cuxac dans l'Aude. Néanmoins, sans mettre totalement fin à ses engagements publics puisqu'elle resta conseillère municipale de Narbonne où elle ne fit pas vraiment de la figuration, comme nous pouvons nous en douter. Elle meurt le 4 septembre 2007 à l'âge de 85 ans.

Henri DEBRUYNE



(1) Yvette Chassagne fonctionnaire et patron les préjugés inversés

PLUS QUE JAMAIS, CARGLASS® S'ENGAGE À VOS CÔTÉS

LES ÉQUIPES CARGLASS®
SE MOBILISENT
POUR ACCOMPAGNER
CEUX QUI DOIVENT SE DÉPLACER.



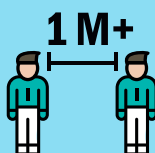
La réparation ou le remplacement du pare-brise est une activité essentielle.

100% des centres CARGLASS® restent ouverts
ainsi que le **service à domicile** sur le lieu de votre choix⁽¹⁾

CARGLASS® en association avec ses partenaires assureurs, s'engage pour garantir la sérénité de ses clients à travers le maintien du dispositif sanitaire⁽²⁾ obligatoire.



Des équipes protégées



1 M+
Distance
de sécurité
respectées

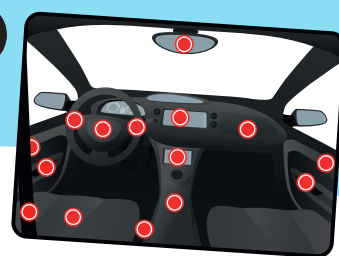


Gel
hydroalcoolique
à disposition



Établissement
autorisé à
recevoir du public

**20 POINTS
DE CONTACT
DÉSINFECTÉS**



Utilisation d'un produit désinfectant qui réduit jusqu'à **99,99%** des bactéries et virus


CARGLASS®

(1) En France métropolitaine sauf Corse et îles non reliées par un pont et hors prestation de recalibrage.

(2) Dispositif sanitaire : En conformité avec l'arrêté du 14 Mars 2020 portant sur diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19.



www.carglass.fr

UN ASSUREUR AYMÉ



Marcel Aymé (1902-1967), l'inoubliable auteur des *Contes du chat perché*, du *Confort intellectuel*, et autres merveilles, a travaillé dans l'assurance, ce qui semble l'avoir fortement inspiré :

Voici le témoignage qu'en livra en octobre 1984 Yves Mathieu, lors de l'inauguration de la plaque apposée au dessus de l'entrée du 26 rue Norvins dans le XVIII^e arrondissement de Paris, en présence notamment de Claude Autant-Lara, Guy Béart, Antoine Blondin, Daniel Ceccaldi, Félicien Marceau, de l'Académie française, Jean-Louis Vallas, et Pierre Tchernia qui raconta ainsi l'enterrement de Marcel Aymé : « *Nous étions dans le petit cimetière de Montmartre, à quelques centaines de mètres, et je suis sorti l'un des derniers, avec Raymond Devos. Nous sommes passés devant la tombe. Il était juste onze heures et demie. L'école s'est ouverte. Les gosses sont sortis en hurlant et on a entendu un petit garçon qui criait : « chat perché ! ».*

Yves Mathieu avait en effet connu Marcel Aymé en 1946 au Lapin Agile et avait su par le peintre Gen Paul le passage de Marcel Aymé dans l'assurance. Son discours, que nous reproduisons ci-dessous, a été publié en 1987 dans les « Cahiers Marcel Aymé », bulletin de l'Association des Amis de Marcel Aymé que présidait avec passion M. Michel Lecureur, professeur de lettres :

C'était au début que Marcel était à Paris. Il ne gagnait pas sa vie encore avec sa plume et il avait trouvé un job dans une compagnie d'assurances. Le type le voit et lui dit : « Assurances d'accord ». (Ce devait être en 1920 et quelques, je ne sais pas). « Je vous donne rendez-vous au café Untel à Saint-Denis, tel jour. Vous rencontrerez un Monsieur qui vous prendra en main, qu vous montrera comment on démarche ».

Marcel y va, ceux qui le connaissent se rendent compte tout de suite du personnage. Il arrive un type au bistro, qui l'a reconnu tout de suite, le bon voyageur de commerce, le bon démarcheur d'assurances, très jovial, qui lui dit : « C'est vous que je dois voir ; vous êtes Monsieur Marcel Aymé. Je vous prends en main. Je vais vous montrer comment on fait pour placer des assurances. Eh bien voilà, on va traverser la rue, on va attaquer cet immeuble ». Marcel suivait. Ils montent un étage. « Jamais au premier. On commence toujours par le sixième parce que si jamais vous démarchez le premier et que quelqu'un descende du sixième et vous voie, c'est fini ». Marcel suivait toujours. Ils frappent au 6^e. Personne. Ils descendent un étage. Ils frappent au 5^e. Personne. Au 4^e : « Oui, qu'est-ce que c'est ? ». Quelqu'un vient ouvrir la porte. « Madame, on vient pour l'assurance : la compagnie untel ». « Non, non, ce n'est pas le moment ! » ; le type met le pied dans la porte.

- Si, si, on a besoin d'entrer.

- C'est pas le moment ! C'est pas le moment !

Et on entend une voix, dans le fond de l'appartement qui dit :

- Qu'est-ce que c'est ? Qu'est-ce que c'est ? C'est pas le moment de nous emmerder.

Le type force la porte. Il entre avec Marcel qui le suivait et dit :

- Qu'est-ce qu'il y a, Madame ?

- Oh ! On a des ennuis terribles. Les waters sont bouchés. Vous comprenez : c'est affreux ! Mon mari n'en sort pas.

Et il dit :

- Ça ne fait rien. Qu'à cela ne tienne. On va voir.

Il va dans les waters, il voit le type qui était là en bras de chemise et il commence à plonger la main dedans. Enfin, il arrive au bout d'un moment à déboucher les waters. Et, comme disait Gen Paul, le type va se laver les pognes comme un docteur. Puis il revient. On leur offre un verre à la salle à manger. Marcel était toujours derrière, et il place son assurance petit à petit : il place une assurance sur la vie. Marcel était toujours en train de regarder sans rien dire. Il signe le contrat. Tout va bien. Il dit : « Au revoir, Messieurs- Dames ». Ils sortent, ils sortent tous les deux. Alors, sur le palier, le type se retourne vers Marcel et lui dit : « Vous voyez, c'est pas plus difficile que ça ! ».

Marcel Aymé fréquentera Roland Dorgelès, Pierre Mac Orlan, Francis Carco, Edwige Feuillère, André

Art & Histoire



Fraigneau, Audiberti, Ionesco, Félicien Marceau, mais il n'oubliera pas ce cocasse épisode, que l'on retrouve dans sa pièce « Patron », représentée pour la première fois le 28 septembre 1959 au théâtre Sarah-Bernhardt, avec Zizi Jeanmaire dans le rôle principal, Jean-Pierre Marielle, Bernard Haller, musique de Guy Béart et décors de Bernard Buffet. On y trouve en effet au septième tableau la chanson suivante :

*Triste sagouin
Sors de ton coin
Va déboucher
L'évier bouché
Couper tuyaux
Tordre boyaux
Qu'ça dégouline
Plein la cuisine !*

Autres coïncidences à retenir : Marcel Aymé a bien connu Louis-Ferdinand Céline, fils d'assureur, qui habitait à côté rue Girardon. Il recevra en 1929 le « Renaudot » alors qu'un autre assureur, l'inspecteur vie Georges Bernanos, recevait le « Fémina ».

Rappelons brièvement son œuvre : trente volumes, nouvelles et romans, dont une dizaine repris en livres de poche, quatorze pièces de théâtre, cinq films tirés de son œuvre, dont *La Jument verte*, le *Passe-muraille* et la *Traversée de Paris*, et trois téléfilms : *la Grâce* en 1979, *Lucienne et le boucher*, en 1984, puis *la Vouivre* un peu plus tard.

En 1987, Gallimard publiera « *la Fille du shérif* » où l'on trouve ce conte délicieux : « *Il y avait un poète nommé Martin qui écrivait des poèmes d'une inspiration si forte et si touchante qu'il suffisait... de*

se réciter l'un d'entre eux pour être tiré d'affaire... On ne lisait plus que ses œuvres, et personne ne voulait perdre de temps à entendre des discours électoraux ou à lire des éditoriaux... Il n'y eut plus dans le pays qu'un seul parti, celui de la poésie, et les gens furent à peu près heureux. »

Dix ans après sa mort, voici ce qu'en écrivait Antoine Blondin⁽¹⁾ : « *Les ouvrages de Marcel Aymé nous contraignent à une reconversion et l'admiration où ils nous laissent est d'abord une surprise : celle de recevoir un signe de vie... c'est chose rare qu'un auteur qui cherche à se faire plus petit que son œuvre. Il a réussi ce tour de force d'être le romancier le plus constamment lu de France, tout en demeurant jusqu'ici peu connu du grand public et méconnu par les reporters* ». Et il raconte cette anecdote surprenante. Il avait connu Marcel Aymé à la Rhumerie martiniquaise où Roger Nimier l'accompagnait « avec fracas », et il n'avait donc pas pu échanger trois mots avec l'auteur d'*Uranus*. Or, quelques mois plus tard, les giboulées de mars rassemblèrent fortuitement Aymé et Blondin, à l'autre bout de Paris, sous un abribus : « *Je n'avais aucune raison de prendre ce bus mais l'aubaine était chaude. Ainsi, côte à côte et devisant, nous retrouvâmes-nous à l'autre extrémité du parcours. Là, je découvris que Marcel, lui non plus, n'avait rien à faire dans ce véhicule, sinon témoigner de sa disponibilité pour tous les rendez-vous et de cette rare vertu, de ne pas aimer quitter les autres, de se tenir tout près, tout prêt* ».

C'est Jean Marais qui a sculpté la statue du Passe-Muraille, installée sur la Butte dans un mur de la place Marcel-Aymé. Dans les années 2007 on y commémora dignement le quarantième anniversaire de la disparition de cet éblouissant magicien en ouvrant l'hôtel littéraire Marcel Aymé, à l'angle des rues Tholozé et Durantin dans ce Montmartre qu'il habita près de quarante ans.

Daniel Ancelet

(1) : Antoine Blondin, *Ma vie entre des lignes*, La Table Ronde, 1982.



PARTENAIRE DE

Le saviez-vous ?

Pus de 200 000 français ont pris rendez-vous en 2022 dans l'un des centres Audika pour réaliser un bilan auditif ⁽¹⁾ gratuitement.

**Nouvelle année, nouvelles résolutions
Et si vous commenciez par prendre soin de votre audition ?**

**EN 2023, AGEA SENIOR ET AUDIKA RENOUVELLENT LEUR PARTENARIAT POUR VOUS
ENCOURAGER A HONORER VOS RESOLUTIONS ET VOUS INVITENT A REALISER**

UN BILAN AUDITIF⁽¹⁾ GRATUIT

Vous bénéficierez des conseils des spécialistes Audika pour vous apporter la solution la mieux adaptée à vos besoins et vos attentes, ainsi que le suivi nécessaire pour vous procurer la plus grande satisfaction.



Grâce à ce partenariat vous bénéficiez d'une remise jusqu'à 20% sur l'achat de vos aides auditives⁽²⁾

Pour bénéficier de cette offre, prenez rendez-vous dans le centre Audika le plus proche de chez vous, en appelant votre numéro exclusif :

0800 08 11 90

Service & appel
gratuits

en précisant le code : « AGEA SENIOR »

AGEA SENIOR

Fanny et Felix Mendelssohn, deux étoiles filantes

Une famille cultivée



Portrait de Felix Mendelssohn
par Horace Vernet - 1831

Au jeu des sept familles de la musique romantique, les Mendelssohns tiennent une place à part. Tout d'abord - le grand-père Moses, rabbin et philosophe, qui contribue à réformer le judaïsme - le père Abraham qui fonde une des plus grande banque berlinoise et convertit la famille au protestantisme luthérien - puis les enfants, la petite Rebecka, chanteuse émérite qui interprète les œuvres de ses aînés, Fanny et Felix, pianistes et compo-

siteurs qui marquent brillamment l'histoire de la musique. N'oublions pas Wilhelm Hensel peintre portraitiste de l'intelligencia européenne époux de Fanny et la douce Cécile Jeanrenaud, soprano qui épouse Felix.

Vous l'aurez compris, aux temps troublés du XIX^e siècle où l'Allemagne creuse les fondations de la grande nation européenne d'aujourd'hui, les Mendelssohns symbolisent l'assimilation d'une famille juive cultivée dans la haute société, et Felix, qui naît en 1809 à Hambourg, marque l'histoire de son génie créateur. Son éducation, comme celle de son frère et ses sœurs est faite par des précepteurs et il côtoie dès le plus jeune âge dans le salon berlinois de ses parents l'élite intellectuelle d'alors, parmi lesquels le philosophe Hegel - qui deviendra son professeur d'esthétique à l'université - ou le poète Heine... C'est le compositeur Zelter, spécialiste de Bach et directeur de l'*Académie Royale de Chant de Berlin*, qui saura déceler les capacités musicales de ses jeunes élèves pianistes Fanny et Felix. Alors, Mendelssohn, comme nous le connaissons aujourd'hui, sera un compositeur précoce qui, à l'âge de douze ans, écrit

son premier opéra *Les Deux Précepteurs* où pointe une dose d'ironie pré-adolescente envers son père, récipiendaire de l'œuvre !

Si loin, si proche ou l'amour fraternel...

En 1821, Zelter présente Felix à son ami, l'immense poète allemand Goethe qui à 72 ans se prend d'affection et d'admiration pour ce gamin. Goethe déclare que les capacités de Felix tiennent du « prodige » ce qu'il n'avait jamais su reconnaître chez Beethoven ou chez Schubert - excusez du peu ! Et Felix dans cette société savante parachève sa formation à l'université de Berlin avec les plus grands théoriciens de l'époque en philosophie des arts, droit, histoire, géographie... En 1829, à tout juste vingt ans, tout sourit au jeune homme romantique ; compositeur accompli qui a déjà trouvé son style, en atteste l'ouverture du *Songe d'une nuit d'été* (1827) ou le premier recueil des célèbres *Romances sans paroles* (1829), il se destine aussi à la direction d'orchestre avec l'adoubement paternel. Si on ajoute sa beauté confondante, Felix porte haut son prénom d'homme heureux.

Il n'en est pas de même pour la grande sœur Fanny, vingt deux ans, virtuose du piano et compositrice de talent. Dans la haute société allemande, la femme ne peut prétendre à ces métiers artistiques.



Portrait de Fanny Mendelssohn
par Wilhelm Hensel - 1829



Passion musicale



Abraham écrit à sa fille « *la musique deviendra peut-être pour Felix son métier, alors que pour toi elle doit seulement rester un agrément mais jamais la base de ton existence et de tes actes.* »

Felix acquiesce dans une lettre à sa mère « *Encourager Fanny à publier quoi que ce soit, je ne le puis, car ce serait aller contre mes convictions. Nous avons souvent discuté fermement de cela et je maintiens tout à fait mon opinion...* » Aujourd'hui ce

dictat forcerait l'indignation !

Mais l'amour fraternel saura prendre le dessus ; Fanny compose et publie sous le nom de Felix. Ironie du sort, sans être dévoilé ce subterfuge contribue à la renommée du petit frère qui lui portera, sa vie durant, une admiration sans borne. Alors en 1829, Fanny se console dans les bras du peintre portraitiste de la cour de Prusse Wilhelm Hensel qui sublime sa beauté de ses crayons, et le couple Hensel perpétue le salon littéraire et artistique des Mendelssohns à Berlin, recevant pour écouter les musiques de Fanny et Felix, les étoiles du romantisme : Chamisso, von Chézy, E.T.A. Hoffmann, La Motte-Fouqué, Gounod, Liszt, Berlioz et le couple le plus glamour de la musique Clara et Robert Schumann.

La passion Bach...

Mars 1829, quelques 102 ans après sa création, Felix à la direction, Fanny à la restitution recréent la *Passion selon St-Matthieu* de Johann Sebastian Bach avec en soliste dans les airs de soprano la petite dernière, Rebecka. Ici, pour le continuo pas

de clavecin mais un piano, pas d'ensemble baroque mais un orchestre symphonique, pas de couleurs intimistes de musique ancienne juste un opulent ronronnement romantique. Peu importe ! La magie de la passion revisitée opère et fait date dans l'histoire de la musique même si tout est si loin du « revival baroqueux historiquement informé » des années 1970 !

Un bonheur si furtif...

1830 - Felix brille, star parmi les stars, adulé par l'Europe entière - de Londres à Rome, de Paris à Venise - il joue, dirige, compose et rapporte de ses voyages des « tubes », *l'ouverture des Hébrides, la symphonie italienne, la symphonie écossaise*, et les sublimes barcaroles - chansons de gondolier vénitiennes des Romances sans paroles. Cependant l'Allemagne veut le retenir ; l'orchestre du *Gewandhaus de Leipzig*, la ville de Bach, l'appel à la direction et comme dans tout ce qu'il entreprend, Felix porte l'orchestre symphonique au firmament, place que cette formation de prestige occupe toujours aujourd'hui.

Après la fougue de la jeunesse, vient le temps de la sagesse. 1837 - Felix épouse la délicate soprano Cécile Jeanrenaud, née à Lyon en 1817, elle est la fille d'une famille de pasteurs d'origine française. Le couple s'installe à Berlin où le roi de Prusse charge Felix de réorganiser la vie musicale. C'est le temps du bonheur, dans l'hôtel particulier Mendelssohn de Berlin, Cécile et Felix ont cinq enfants et retrouvent Fanny et Wilhelm dont le fils, Sebastian écrit l'histoire de la famille... Le bonheur est de courte durée, le destin frappe : Fanny meurt subitement le 14 mai 1847 à 43 ans d'une crise d'apoplexie – le fameux AVC du XXI^e siècle ! – et Felix, inconsolable, après avoir composé son plus beau quatuor, *l'opus 80*, comme le double de Fanny, victime du même mal, la rejoint cinq mois plus tard le 4 novembre à 38 ans, laissant Cécile et Wilhelm seuls avec les enfants en bas âge. Ainsi va la vie...

Vient le temps de l'obscurantisme, l'œuvre et la mémoire de Mendelssohn est violemment attaquée par Richard Wagner dans un pamphlet antisémite assassin en 1850, et dans les années 1930, malgré des protestations mondiale, la propagande Nazie fera déboulonner la statue de Felix devant le Gewandhaus de Leipzig et interdire ses œuvres classées dans la liste noire de « l'art dégénéré ».

Passion musicale

Après les ténèbres, la lumière ! La seconde moitié du XX^e siècle est celle de la redécouverte du génie Mendelssohn. Le célèbre chef argento-franco-israélien Daniel Barenboim y contribue par une magistrale intégrale des Romances sans paroles en 1974, dont La Fileuse op.67 n°4 est depuis 44 ans le générique du « masque et la plume » de France-Inter ! Qui n'a pas aussi dans la tête le « tube des tubes », cette marche nuptiale du Songe d'une nuit d'été que nous entendons à chaque mariage – même ceux des téléfilms ! Et qui n'a jamais fredonné le

thème si romantique du concerto pour violon en mi mineur ? Après Felix, vient Fanny en ce début de XX^e siècle et la découverte de l'artiste cachée qui égale le frère, le dépasse même, dans le Trio en ré mineur, le quatuor en mi bémol ou ses 250 lieder...

Alors, si le temps aurait pu effacer leur nom, la musique, le charme, la jeunesse, la beauté n'oublieront jamais Fanny et Felix...

Florestan de Marucaverde

ÉCOUTEZ VOUS SÈREZ CHARMÉS...

- *Symphonies* par La Chambre
Philharmonique - CD Naïve
EAN 822186050699

- *Romances sans paroles* par Daniel
Barenboim CD DG- EAN 028943747028

- *Concertos pour piano* par Ronald
Brautigam - CD Bis
EAN 7318590007181

- *Trios avec piano* par le Hamlet Trio -
CD Channel Classics
EAN 723385364153

- *Fanny & Felix Mendelssohn - Quatuors*
par le Quatuor Ebène - CD Virgin
Classics - EAN 75099946454621

- *Fanny Mendelssohn & Clara Schumann -
Trios avec piano* par The Nash Ensemble
- CD Hyperion - EAN 034571283074



La papauté d'Avignon

La Papauté d'Avignon désigne la monumentale résidence des Souverains pontifes du XIV^e siècle qui constitue le plus grand édifice à la période Gothique, mais pourquoi ?

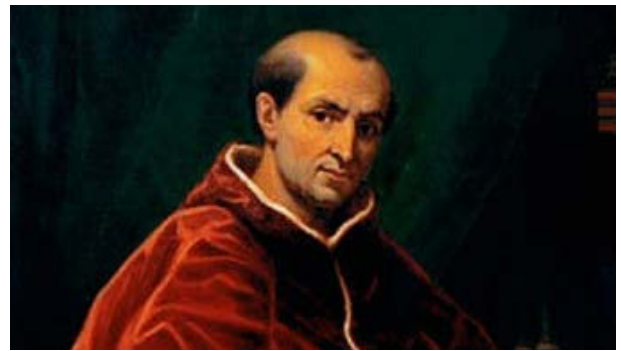
Philippe le Bel a besoin de ressources pour entretenir une armée et une marine. En 1295, Il décide de lever un impôt exceptionnel sur le clergé, la « décime ». Le pape Boniface VIII à Rome, qui tire d'abondants revenus de France, répond par la bulle de 1296, Clericis laicos. Visant les souverains, il y affirme que le clergé ne peut être soumis à aucun impôt sans l'accord du Saint-Siège. Les évêques sont tenus de suivre les recommandations du Saint-Siège sous peine d'excommunication.

En rétorsion, Philippe le Bel interdit toute exportation de valeurs hors du royaume de France. Les rapports avec Rome se tendent ; en 1302, par la bulle Unam Sanctam, Boniface VIII affirme la supériorité du pouvoir spirituel sur le pouvoir temporel et, de ce fait, la supériorité du pape sur les rois. C'en est trop pour Philippe le Bel qui réunit un concile des évêques de France pour condamner le pape. Il convoque aussi des assemblées de nobles et de bourgeois à Paris, cherchant appui pour légitimer sa lutte contre le pape.

Si Rome, dès l'antiquité, avait dû sa puissance et sa grandeur à sa position centrale dans le bassin méditerranéen, elle avait perdu de l'importance dans cette fin du Moyen Age. La situation d'Avignon était bien plus favorable géographiquement et politiquement. Sa situation sur la rive gauche du fleuve la mettait en relation avec le nord de l'Europe, par l'axe Rhône/Saône. Dans cette vallée du Rhône, frontière commune entre la France et

le Saint Empire romain Germanique. Avignon avait l'avantage de se situer au carrefour des grandes routes du monde occidental grâce à son fleuve et à son pont Saint Bénézet qui ouvre un accès sur le Languedoc. Le pontificat papal à Avignon débute sous le règne de Philippe le Bel.

Les sept papes qui siégèrent à Avignon de 1305 à 1377 sont tous français selon le territoire actuel. En réalité, ce sont des papes de langue d'oc dont la région d'origine dépendait, soit directement du roi de France, soit du roi d'Angleterre.



• **Clément V**, 1305-1314 fait son possible pour se concilier les bonnes grâces du puissant Philippe le Bel. En 1307, il a un entretien avec le roi capétien où il est question du sort des Templiers. Philippe le Bel veut supprimer cet influent et riche ordre des moines-chevaliers qui répond de l'autorité du pape et non de la sienne. C'est chose faite au matin du vendredi 13 octobre 1307, plusieurs milliers de templiers de France sont arrêtés et massacrés sur ordre du roi sous l'inculpation d'hérésie.

Sous son pontificat, Avignon devint sous la haute surveillance du roi de France Philippe le Bel, la résidence officielle d'une partie du Sacré Collège des Cardinaux.

• **Jean XXII**, 1316-1334 en matière d'économie suit l'exemple du roi Charles IV de France, expulsant et spoliant les juifs du Comtat Venaissin et d'Avignon afin de rétablir les finances pontificales. Pour parfaire l'expulsion, le pape juge utile et nécessaire de faire jeter à bas les synagogues de tout le Comtat. Au-delà de ces spoliations, Jean XXII a été un grand organisateur de l'administration pontificale, mis en place une fiscalité sur les



bénéfices et laissa une trésorerie importante à son successeur.

• **Benoît XII**, 1334-1342 issu de l'ordre des cisterciens, Il est bien connu par son épiscopat pour le zèle extrême avec lequel il poursuivit les Cathares qui sont réfugiés dans les lieux retirés du haut pays ariégeois. L'idée première de ce pontife était de remettre de l'ordre dans l'église et de ramener le Saint-Siège à Rome. A peine élu, il avait fait annuler les commandites de son prédécesseur et renvoyé dans leur diocèse ou abbaye tous les prélats et abbés de la cour. La révolte de la cité de Bologne et les protestations des cardinaux mirent un terme à ses désirs.



Le 10 novembre 1337, la guerre de Cent Ans débutait.

Ce ne fut pourtant pas ce conflit franco-anglais qui incita le pape à se faire édifier un palais fortifié. Les relations entre la papauté et l'Empire étaient extrêmement tendues.

• **Clément VI**, 1342-1352 Son pontificat est marqué par 3 événements : La dernière croisade, la faillite des banquiers florentins, et la lutte pour les possessions papales en Italie.



Le pontife considère la croisade contre les Ottomans comme le premier devoir du pape. Il envoie une expédition navale prendre la citadelle de Smyrne en 1344, mettant un terme aux pirates turcs en Méditerranée orientale. Il confie la ville à l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean.

La faillite des banquiers florentins oblige le pape à trouver d'autres financiers, Clément VI soutient en 1346 l'élection du roi des Romains Charles IV de Luxembourg, offrant un allié à la papauté. Il agrandit la résidence papale en faisant construire un nouveau palais et mène la vie d'un véritable prince de l'Eglise. Mécène des plus grands artistes et érudits, donnant à la cour d'Avignon un lustre alors inégalé.

L'épidémie de peste noire qui ravage l'Europe de 1347 à 1352 décime un quart de l'entourage papal en Avignon.

• **Innocent VI**, 1352-1362 mène une politique d'économie après les fastes de son prédécesseur et de la cour pontificale. C'est un grand réformateur, mais souvent



très excessif, qui rappelle les ordres religieux à l'observation de leurs règles en recourant à la force, emprisonne et condamne au bûcher. Il tente aussi de ramener la papauté à Rome et de pacifier les Etats pontificaux, il essaie en vain de recouvrer le patrimoine de l'Italie, mais il échoue en partie.

Il est néanmoins pour beaucoup dans la signature du traité de Brétigny, cet accord permet une trêve de neuf ans dans la guerre de Cent Ans.



• **Urbain V**, 1362-1370 avait, bien avant son élection considéré que le pape devait siéger à Rome et non ailleurs. Un calme relatif étant apparu en Italie à la suite de ses succès militaires, le pape estima pouvoir s'installer à Rome. Cela imposa un déplacement complet de la Cour avec ses services, archives, et son approvisionnement. Le pape embarqua donc pour Rome et entra triomphalement le 16 octobre 1367 dans la ville éternelle. Des menaces sur la Provence et les terres papales du Comtat Venaissin et Avignon, auxquelles



s'ajoutent des désaccords guerriers avec la maison Visconti, firent que le pape prit la décision de retourner à Avignon.

• **Grégoire XI**, 1370-1378 poursuit les réformes de l'Eglise et apporte tous ses soins à ramener les Hospitaliers dans la discipline et l'observation de leurs règles, à entreprendre la réforme de l'ordre des Dominicains. Il essaie sans succès de réconcilier les rois de France et d'Angleterre, mais la guerre de Cent Ans n'est pas encore terminée.



Grégoire XI est le dernier pape français car Urbain VI, élu nouveau

pape par un Sacré Collège restreint et une foule romaine en ébullition a une légitimité contestable. Il se brouille, avec une partie des cardinaux restés à Avignon. Les cardinaux en dissidence rappelant la non-canonicté de l'élection le somment d'abdiquer. Le 18 septembre 1378 à Rome, Urbain VI nomme tout de même 29 nouveaux cardinaux dont 20 italiens.

Le Grand Schisme d'Occident a démarré. (Episode à suivre dans le prochain bulletin)



André COMBIER

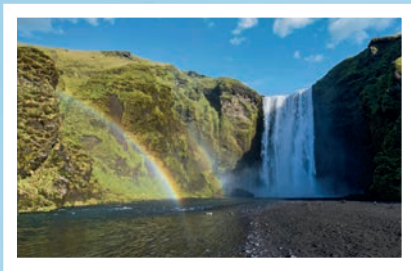




COMPAGNIE FRANÇAISE DE CROISIÈRES

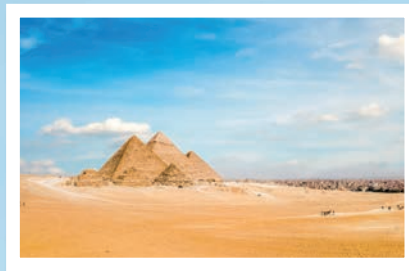


CROISIÈRES 100% FRANCOPHONES AU DÉPART DE MARSEILLE & LE HAVRE



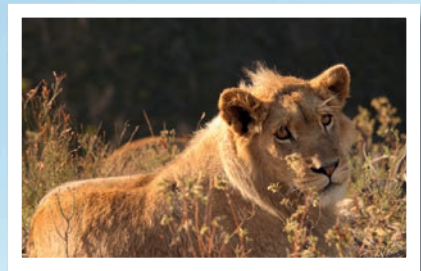
**NORVÈGE & ISLANDE
ÎLES BRITANNIQUES
FLANDRE & BALTIQUE
CANARIES & MADÈRE
CÔTE ATLANTIQUE**

de 2 à 15 nuits à bord
DÉPART : LE HAVRE



**MÉDITERRANÉE & ADRIATIQUE
ÎLES GRECQUES & TURQUIE
ÉGYPTE & ISRAËL
ALGÉRIE & TUNISIE
CORSE & ÎLE D'ELBE**

de 3 à 16 nuits à bord
DÉPART : MARSEILLE



L'AFRIQUE EN COULEURS

**UN ITINÉRAIRE INÉDIT
DE 50 ESCALES DANS 28 PAYS
23 SITES CLASSÉS
AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO
15 ESCALES PROLONGÉES DE 2 À 3 NUITS**

120 nuits à bord
DÉPART : MARSEILLE



BIENVENUE À BORD DE RENAISSANCE

- PAVILLON FRANÇAIS
- ÉQUIPAGE 100% FRANCOPHONE
- GASTRONOMIE À LA FRANÇAISE
- SUPPLÉMENT SOLO OFFERT
- TAXES & FRAIS DE SÉJOUR INCLUS

Informations & Réservations
sur www.cfc-croisieres.fr et au **04 84 89 02 90**

CFC - Compagnie Française de Croisières, 90 rue de Rome, 13006 Marseille. Immatriculation délivrée par Atout France, sous le numéro IM013220012.
Crédits photos : CFC - Compagnie Française de Croisières, Getty Images, iStock, by AndyHumbert.

BOURGOGNE



L'assemblée générale du jeudi 10 Novembre 2022

L'assemblée générale est ouverte à 11h par notre président **Michel ZIMMER** qui remercie les présents et notamment **Gérard LEBEGUE** qui a répondu à l'invitation de **Bernard MOUREY**.

Nous nous sommes retrouvés à 35 participants au **Château de SAULON** à proximité de **GEVREY CHAMBERTIN**.

Comme en 2021 à DOLE, ADR et ADC Agaregan, Mag3 séniors se joignent à nous pour avoir un auditoire représentatif de la région, sachant que chaque Amicale a en préalable fait leur AG.

Notre secrétaire **Bernard MOUREY** fait la lecture de son rapport d'activité de l'année écoulée, il informe que le trésorier **Henri COMTE** a effectué 243 appels de cotisations pour 2022, 3 rappels, **que nous dénombrons 179 cotisants, désormais 180 mais encore 22 impayés malgré la purge faite par agéa sénior (impayés de + de 2 ans)**.

Il rappelle le succès de la sortie du 19 mars dans le Haut Doubs à l'initiative de Yves COMTE.

Il confirme qu'au dernier Conseil d'administration du 7 septembre à **MERCUREY**, il a été donné à l'unanimité l'accord au président pour voter le OUI de la région aux nouveaux statuts FEDERAUX agéa sénior.

Bernard insiste en rappelant que les administrateurs sont des bénévoles prêt à défendre les intérêts des retraités, adresse ses remerciements à tous.

Il est demandé le vote du rapport, pas d'abstention, pas de contre, voté à l'unanimité.

Notre trésorier **Henri COMTE** invite les présents à découvrir sur l'écran la comptabilité de notre association, il fait le commentaire ligne par ligne, des explications lui sont demandées auquel il répond.

Il présente son prévisionnel 2023 qui fait également l'objet d'une discussion, pas d'augmentation au 1^{er} janvier 2023.

Il est demandé le vote du rapport, une abstention, pas de contre, le rapport est voté.

Notre président fait la lecture du rapport de notre contrôleur aux comptes Yves COMTE, excusé qui conclut qu'il n'a décelé d'erreurs ou omissions, l'assemblée peut voter en toute quiétude.

Le rapport est voté à l'unanimité, l'assemblée valide une régularisation de Jacques BERLAND, Christian ABRI et Yves COMTE.

Notre président donne la parole à **Gérard LEBEGUE** qui remercie l'ADR pour cette invitation.

Il aborde deux grands thèmes validés à l'**AG du 21 octobre à PARIS, la prospection des nouveaux adhérents et les nouveaux statuts**.

Il donne l'information sur la mise en place de **« PECHEURS »** : dans chaque amicale ADR/ADC le désigné va aller à la pêche pour prospecter de nouveaux adhérents. Une liste des futurs retraités lui est adressée par la secrétaire Madame RAMON, libre à chacun pour l'exécution sur le terrain sachant que l'information des résultats est à transmettre à Pascal ROBIN **« LE GARDE PECHE »** qui suit et accompagne éventuellement par sa connaissance de la bonne amorce pour une bonne pêche.

Gérard rappelle d'où on vient et où on va, il fait l'historique de la situation à laquelle nous étions confrontée pour le maintien de nos retraites, la parfaite entente entre AGEA et CAVAMAC a fait échec à la FFA devenu FA. Une bataille de gagnée mais pas la guerre. L'obligation de créer une fédération validée à l'unanimité des voix moins une contre et deux abstentions sur 65 participants. Il rappelle qu'en l'article 11 de cette nouvelle fédération, chaque ADR/ADC devra réserver comptablement **« UN FOND STRATEGIQUE DEDIE » en « PER CAPITA »**, 20€ par adhérent, que cela n'a aucune incidence dans le compte d'exploitation de chacune sachant que le déblocage ne peut se faire qu'avec l'accord d'une assemblée générale extraordinaire en visioconférence.

Un dialogue s'installe permettant à chacun d'avoir une réponse ou une explication à sa demande.

En conclusion de cette matinée, **Michel ZIMMER** demande aux **BOURGUIGNONS** de réfléchir sur le lieu d'une sortie en 2023, rappelle qu'ils doivent se préparer à prendre les affaires de notre région à l'AG 2023.

Un Conseil d'Administration est acté pour le 24 février 2023. Cette rencontre constructive se termine vers 13h. Elle est suivie d'un repas convivial.

Le secrétaire, **Bernard MOUREY**

BRETAGNE



L'assemblée générale du vendredi 10 juin 2022

Notre **Assemblée Générale annuelle** s'est tenue le matin au Palais des Arts et des Congrès de VANNES. 73 adhérents (et conjoints) y ont participé. Nous avons reçu 58 pouvoirs. Rappelons que notre Amicale compte 222 adhérents, dont 10 adhésions nouvelles en 2022.

Après le traditionnel café d'accueil, à 9h00, **le Président Yves TREVILLY** a procédé à l'ouverture de notre Assemblée Générale. Les conjoints accompagnateurs nous quitteront à 10h afin d'entamer une visite guidée de la vieille ville de VANNES.

Comme chaque année, nous avons observé une minute de silence, en mémoire de nos collègues disparus. Puis nous avons entendu **le rapport d'activité du Président**, et **le rapport financier** présenté par le trésorier Michel HUARD. En 2021 nos recettes ont été de 11.030€ et nos dépenses de 9.689€. Rapports validés par l'AG et le contrôleur aux comptes, Alain GUYVARCH.

Elections : Les mandats de Yves TREVILLY, Michel HUARD, Solange SANNA et Guy THOMAS arrivaient à échéance, les 3 étant candidats, pour un nouveau mandat, et ont été réélus à l'unanimité.

Evolution du site agéa sénior

(Par Yves TOMBETTE) :

Comment y accéder ? Qu'y trouve-t-on ?

Yves a détaillé l'architecture du site, la bibliothèque des documents, le service de visio-conférence, et invité les adhérents à s'y connecter régulièrement.

Intervention de Ronan ROMIEUX, secrétaire général d'agéa sénior :

A la suite du litige qui a opposé l'an dernier France Assureurs (Anciennement FFA) à notre profession, au sujet du niveau de la contribution des Compagnies au financement de notre régime de retraite, agéa sénior deviendra une Fédération. La démarche est en cours.

Pistes d'amélioration du recrutement de notre amicale, par Yves TREVILLY :

Notre Président a évoqué les démarches à entamer en vue d'améliorer notre recrutement, telles que : développer les nouvelles adhésions par le BUA, développer la double appartenance, et inciter les absents à rejoindre l'amicale. Ce sera l'objet de nos travaux futurs.



La vie des régions



Délégué social : Yves TOMBETTE est le délégué de l'Amicale de Bretagne. Il est à la disposition des adhérents en cas de difficultés, administratives et/ou financières. Tous les délégués sociaux ont une journée de formation le 23 juin 2022 à Paris.

Le syndic : Conformément à nos nouveaux statuts, nous avons désormais un syndic, en la personne d'Armel TALHOUE. Il veille à la conformité de nos actions avec les statuts de l'Amicale.

Le conseil d'Administration : Il est inchangé par rapport à 2001, et se présente comme suit :

Président, Yves TREVILLY, Vice Président, Loïc RAULT, Trésorier, Michel HUARD, Trésorier Adjoint, Solange SANNA, Secrétaire, Jean Noël RANNOU, Secrétaire adjoint et chargé de communication, Yves TOMBETTE.

Délégués départementaux : Solange SANNA (56), Yves TREVILLY (35), Guy THOMAS (29), André SANQUER (22).

Administrateurs : André HABEAU, Hervé SANQUER, Jean Paul BRASSAT.

Notre fidèle **sponsor**, la Nougaterie des Délices, nous a accompagné, comme chaque année.

Après clôture de l'AG, nous avons rejoint notre bateau pour **un déjeuner-croisière sur le Golfe du Morbihan**.

CHAMPAGNE-ARDENNES



L'assemblée générale du 20 octobre 2022

Clos de Mutigny, à LACHAUSSEE sur MARNE

Accueil des 27 participants, par Claude PARADIS, notre Président, qui regrette l'absence de notre invité M. SAUNIER directeur de la Cavamac, retenu par un congrès.

Après vérification des pouvoirs et des présents, le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 11h15.

Laurent FAREGNA vice Président Grand Est d'agéa actifs sera notre invité.

Une minute de silence est faite en mémoire de nos disparus, au cours de l'année : Mrs HUART, SCHOULER, LEVANDOWSKY, GRIFFON, SENOT.

RAPPORT MORAL

Etat des adhésions :

Le nombre d'adhérents est équivalent aux dernières années soit 98 adhérents et 2 nouveaux adhérents : Jean François THUILLIER, Bernard MARTIN. Les listes de nouveaux retraités nous sont transmises et ont permis de pouvoir prendre contact avec les jeunes retraités.

Transformation d'agéa en fédération :

Cette transformation permettrait d'avoir plus d'impact lors de débats, de représentativité auprès des autorités ou d'ester en justice plus facilement, il n'y aurait qu'une seule amicale, un fonds de garantie serait créé ?

La vie des régions

Cette question sera mise aux votes demain 21 octobre à Paris. Pour sa part la région Champagne Ardenne n'y est pas favorable.

Claude PARADIS, donne sa démission de la Présidence.

Cotisations 2023 :

Les cotisations 2023 sont fixées à 40 € sans augmentation par rapport à l'an passé.

L'Assemblée vote à l'unanimité et donne quitus au Président.

RAPPORT D'ACTIVITE

Depuis notre dernière Assemblée, le Conseil d'administration s'est réuni deux fois le 8 avril et le 26 août 2022.

La journée touristique reportée au 29 juin dans les Ardennes, à l'abbaye d'Orval a due être annulée, faute de participants.

Le Conseil d'Administration a décidé d'envoyer des colis cadeaux aux adhérents ne pouvant se déplacer. Ceux-ci ont été accueillis avec succès.

RAPPORT FINANCIER :

Le rapport est exposé par notre Trésorier Jean Louis Vallée.

La situation financière en 2022 est pratiquement équivalente à celle de l'an passé au 31/12 le solde de trésorerie s'établissait à 10 549€.

Pour 2021, le détails des comptes est distribué à chaque adhérent, le montant du résultat y compris le solde du compte courant est : 11 528€

L'Assemblée vote à l'unanimité le budget, et en donne quitus à Jean Louis Vallée.

INTERVENTION de Laurent FAREGNA :

Vice Président agéa des actifs, agent ALLIANZ à Reims, Chalons, Cormontreuil.

Au sujet des retraites :

Tendance pour les retraites, 100 retraités en moins en 2022, les réserves Cavamac sont conséquentes, une demande d'augmentation de 1,5 % est prévue pour 2023.

Les retraites Cavamac font parties des 42 régimes qui seraient refondus dans la future réforme des retraites (retraite de base), les compagnies se sont engagées à maintenir leur apport aux caisses de retraites pour un an.

Un accord doit intervenir prochainement.

Un don de 1000 € a été alloué à AAGARCA par agéa Grand Est.

PRESIDENCE :

Le Président Claude PARADIS fait part de sa volonté de trouver un(e) successeur, il est reconduit dans ses fonctions et accepte en l'absence de candidat.

Claudine SENOT reprend ses fonctions au sein du Conseil d'Administration.

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 12h10, le Président invite les participants à prendre l'apéritif offert par le champagne de Venoge, représenté par Michel LEULIER.

A l'issue du repas, les femmes présentes ont reçues une rose.

M. A BOERISWYL Roger
secrétaire AAGARCA



OCCITANIE



L'assemblée générale du 7 octobre 2022

Nombre d'agents présents 20, représentés 17.

Soit un total de 37 agents sur 148 cotisants.

Notre nouveau statut ne prévoit pas de nombre minimum de membres présents ou représentés pour pouvoir délibérer. Notre Assemblée Générale peut donc valablement se tenir à l'Hôtel Restaurant « Le Jardin du Cèdre » à Port Vendres.

Denis CASTAGNET Président présente le rapport moral.

Denis, dont c'est la première AG en tant que président, explique le déroulement de la journée et remercie Nadine VIALARD qui s'est occupée sur place de son organisation.

Il présente les membres du bureau élus lors de notre dernière AG en octobre 2021 à Carcassonne et leurs fonctions. Il parle également des délégués départementaux qui font partie du conseil d'administration de notre amicale. Il excuse notre président national, Gérard LEBEGUE, invité mais retenu à Paris par ses fonctions. Il parle de nos travaux pendant l'année et, en particulier, de la « Motion » concernant la revalorisation de nos retraites qui a fait couler beaucoup d'encre. Il présente nos intervenants :

Arnaud De Simencourt, agent général à Narbonne, président délégué adjoint d'agés « actifs » Occitanie, qui nous parlera des actions d'agés.

Bruno Quentin, agent général à Toulouse qui interviendra sur PRAGA CAVAMAC.

Rapport moral adopté à l'unanimité.

Philippe RAYNAUD Secrétaire présente le rapport d'activité.

Pour l'année écoulée, il y a eu une réunion du bureau et deux réunions du conseil d'administration, donc bureau élu et délégués départementaux. La deuxième de ces réunions s'est tenue à Rodez organisée par Alain Borderie. Activité « normale » donc.

Jean Paul VERT Trésorier présente le rapport financier.



Pour l'année 2022, nous avons encaissés 148 cotisations sur 171 envois. Cela représente un crédit de 4 545,00 €.

Les dépenses : frais de banque, frais de timbres, frais d'expédition des cotisations, réunions de bureau, indemnités de déplacement, envois de fonds à agés représentent 6 038,20 €. Notre année se solde donc par un solde débiteur de 1 493,20 €. Notre but n'est pas de faire du bénéfice et notre trésorerie : 35 768,88 € nous permet d'assumer ce déficit, y compris de nombreuses années futures.

Quitus est donné à notre trésorier à l'unanimité.

Montant de notre cotisation. Du fait des divers modes de recouvrement de nos cotisations, celles qui concernent notre région sont pour le moment disparates. Certains payent 35 €, d'autres 40 €. Dans un souci d'équité, il est proposé d'unifier la totalité des cotisations à 40 €. **Proposition adoptée à l'unanimité.**

Elections. **Philippe RAYNAUD** précise qu'il n'y aura pas d'élections cette année. Le bureau actuel ayant été élu en 2021 pour une période de 3 ans et notre nouveau statut ne prévoyant pas un renouvellement par tiers, on procédera à de nouvelles élections en 2024.

La vie des régions

Arnaud De SIMENCOURT Intervenant pour agéa « Actifs ».

67 % des agents actifs de la région Occitanie sont adhérents à agéa.

Les sujets de préoccupation d'agéa sont actuellement les suivants au plan national :

- Catastrophes Naturelles, désengagement des compagnies, surprimes... ceci en fonction, entre autre de la recrudescence des déclarations dues à la sécheresse et au refus de certaines compagnies de prendre en charge ces désordres.
- Assurance récolte. Problème de mutualisation, assurance obligatoire...
- Statut des agents en Europe. Il existe des disparités importantes entre les statuts des agents selon les pays d'exercice.
- Exercice en société.
- Cyber risques. Il y a dans ce domaine des disparités considérables de tarif et de prises en charges. Certaines cotisations sont anormalement basses d'autres anormalement élevées.

Bruno QUENTIN intervenant pour PRAGA CAVAMAC.

PRAGA.

Refonte totale du contrat qui est en déficit du fait d'une mauvaise répartition des adhésions. Trop de + de 80 ans et pas assez de « jeunes » retraités.

Le gestionnaire du régime va changer. APRIA arrêtant ses activités, à partir du 1^{er} Janvier 2023 elles vont être reprises à l'identique par un nouvel intervenant, TESSI lui aussi basé à Bourges.

PRAGA a également adhéré à un réseau de soin : ITELIS ce qui permet de bénéficier de tarifs intéressants sur certaines prestations : lunettes...

L'Extranet de PRAGA est fonctionnel. On peut créer son compte...

www.praga-assurances.fr

CAVAMAC

Curieusement après une longue période de diminution du nombre des agences dues à des regroupements souhaités par les compagnies, le nombre des agences : 12 118 est en légère augmentation. L'âge moyen de la prise de retraite est de 64 ans et 4 mois. L'âge moyen d'entrée dans la profession est de 39 ans et 2 mois et la durée d'exercice moyenne est de 18 ans et 8 mois. On assiste donc à une diminution de la durée de la carrière. Le taux de cotisation pour les actifs ne change pas. On a 40 ans de réserves, comme le demande la loi. On attend avec intérêt les évolutions prochaines du régime de retraite général.

La revalorisation du principal de nos retraites devrait être significative pour 2023.

Après un excellent déjeuner pris sur place, un tour en « petit train » nous a permis de découvrir Port Vendres, Collioure et le Fort St Elme et de clôturer en beauté cette journée bien sympathique.

Les régions Bretagne, Centre, Normandie et Pays de la Loire d'AGEA, avaient organisé le C2I, leur congrès annuel à ST MALO les 21 et 22 novembre 2022.

Les présidents pour ces régions d'agéa sénior, Yves TREVILLY, Gilbert DIXIMUS, Mireille GRUYER et Joël BERT, étaient invités à y participer. Ils ont pu rencontrer beaucoup d'agents, et faire la promotion d'agéa sénior et du stage « anticiper pour bien préparer son départ à la retraite ».



ÎLE-DE-FRANCE



agëa sénior Île-de-France à la rencontre des cisterciens !

L'amicale **agëa sénior Île-de-France** se rend à l'**abbaye de Royaumont** par une belle journée ensoleillée. Ce sont presque **38 % de leurs adhérents** (présents et représentés) qui se retrouvent pour participer à l'assemblée générale électorale, ce **10 juin 2022**.



Ils s'éparpillent un peu partout, malgré café, boissons diverses et viennoiseries appétissantes qui les attendent dans une salle capitulaire rafraichissante. En effet, la beauté des lieux, ce chef d'œuvre gothique niché dans un cadre apaisant les éloignent déjà de l'objet de leur visite.

C'est en comptant sur l'énergie d'Alain Malnati qui procède à l'émargement que nous nous retrouvons dans la salle de conférence. L'assemblée générale peut donc ouvrir dans les délais prévus. L'ordre du jour statutaire se déroule comme convenu et les rapports validés ont laissé place à une émouvante intervention de Chantal, épouse de Pierre Vaussard, notre regretté trésorier-secrétaire de l'amicale, décédé si brutalement. Nous sommes émus de partager avec elle ses souvenirs et touchés de l'intérêt qu'il portait à notre organisation depuis toujours.

Nous avons eu le privilège, à l'initiative de Jean-Marie Lemire, le président, de recevoir **Pierre Epineuse** syndic d'agëa sénior et **Philippe Lequeux-Sauvage**, ex-vice-président de la CAVAMAC. Leurs interventions furent pour nous très enrichissantes et leur synthèse sur les derniers événements à connaître, source de nouvelles connaissances utiles.

Une nouvelle équipe a été désignée par l'assemblée, à la tête de laquelle se trouve **Philippe Gauthier**, jeune retraité impliqué aujourd'hui en tant que consultant bénévole au sein de l'ARRCO AGIRC, ancien responsable d'une équipe de gestionnaires de patrimoine avant la reprise de trois agences.

Notre premier objectif sera d'aller chercher nos **6 % d'adhérents perdus entre 2021 et 2022**, puis d'organiser des sorties et conférences et surtout des prises

de contact régulières avec nos adhérents, d'accueillir les nouveaux retraités en les accompagnant dans leurs diverses démarches. Nous serons à l'écoute de ceux en difficultés de tous ordres.

Une partie plus festive nous attendait après le repas pour découvrir les bâtiments et l'histoire de ce domaine. **Quelques indications sur l'abbaye :** Achetée en 1905 par Jules Gouÿin, riche industriel à l'origine de la Sté Spie Batignolles, elle devient une fondation en 1964, ses petits-enfants l'apporteront en dotation. Elle doit son édification à **Louis IX, en 1228**. Cette abbaye royale rattachée à l'ordre cistercien connut un grand rayonnement, la plus grande d'Île-de-France, mais elle ne comptait plus que 10 moines en 1790.

Elle eut ensuite plusieurs vies : site industriel, noviciat, hôpital de guerre, résidence de campagne, sans jamais être totalement à l'abandon. Foyer intellectuel et artistique dès le XIII^e siècle, elle l'est encore avec la création du centre Royaumont pour une Science de l'Homme, étendu à **l'international pour les artistes de la musique et de la danse**. Son site comprend des résidences, des installations adaptées et même des instruments, notamment un grand orgue construit en 1864. Ces ensembles sont ouverts à tous ainsi qu'aux entreprises. Alors, il ne nous restait plus qu'à nous perdre dans l'histoire et dans ces lieux, salles capitulaires, cloître, réfectoire des moines, l'un des seuls encore visible en France à deux nefs, avec ses grandes ouvertures colorées. Et le **bâtiment des latrines**, l'un des derniers conservés en Europe, qui témoigne de la science hydraulique et du souci d'hygiène qui existaient au Moyen Âge chez les cisterciens.

De l'abbatiale, il ne reste que des ruines romantiques composées de colonnes et de chapiteaux. L'abbaye se dresse entre étangs et forêts au cœur de sept hectares de verdure, avec parcs et jardins. Le temps s'est écoulé trop vite ou peut-être s'est-il arrêté. Nous n'avons pas envie de quitter cet endroit où l'on a su allier la conservation d'un patrimoine architectural séculaire à la modernité par la protection des arts et de la culture. **C'est en Île-de France et il mérite votre visite ! La nouvelle équipe de l'amicale agèa sénior Île-de-France y a puisé sûrement toute l'énergie nécessaire pour les trois ans de sa mandature !**

Source : *La fondation Royaumont*, publication offerte aux visiteurs.



La Madeleine : église ou temple ?

28 d'entre-nous ont décidé d'enquêter en s'y rendant pour répondre à cette question ce 15 novembre dernier. Donc, aidés d'un conférencier local, ils ont décrypté les éléments laissés sur place. **L'idée d'agrandir l'église existante date de 1722**, mais il faut prolonger la rue Royale qui débouche sur la place de la Concorde (ancienne place Louis XV), ça prend du temps. D'abord imaginée sous forme de croix latine puis sous forme de croix grecque, avant d'en décider, la Révolution française est arrivée, plus question de la construire ! **Elle aurait pu être une banque, un tribunal, la Bibliothèque nationale ou l'Opéra !** Mais Napoléon I^{er} est là, il a eu le temps ! Et le 2 décembre 1802 depuis Poznan, il signe un décret pour **l'édification d'un temple à la gloire des armées françaises**. Donc pas de transept, pas de vitraux, un dôme, retour à l'antiquité, version gréco-romaine avec ses colonnes ! Renommé temple de la Gloire, après 1812, il n'y a plus d'argent... Les Bourbons arrivés au pouvoir, le temple deviendra église. Cependant, elle faillit devenir **une gare, juste après 1830**. Et voici l'ère des romantiques, de nombreux peintres et sculpteurs vont y laisser leurs œuvres admirables tout de marbre blanc. Elle sera consacrée le 9 octobre 1845.

Aujourd'hui, elle est fatiguée et nécessite de nombreux soins de restauration tant extérieurs qu'intérieurs. Nous avons pu nous imprégner de cette atmosphère particulière où le marbre de toutes les couleurs domine avec en majesté Marie-Madeleine dans le cœur sous une frise en mosaïque qui brille sous les spots. Son sous-sol offre aux sans-abris un espace accueillant, et un restaurant. Elle s'est aussi donné une mission : servir la musique, peut-être à cause



de son orgue de presque 4 500 tuyaux en devenant un lieu de concerts et de recueillement pour les cérémonies d'obsèques de Chopin à Trenet, de Saint-Saëns à Henri Salvador, de Joséphine Baker à Johnny Hallyday, comme celle de Gabriel Fauré qui en fut l'organiste. Une affiche d'un concert de gospel donne à certains l'envie d'y revenir.

Nous avons convié pour la prochaine conférence du 24 novembre les adhérents des amicales de Réussir senior Île-de-France et de MAG3 sénior Île-de-France en accord de leurs présidents Maurice Oudot et Gilbert Diximus sollicités par Philippe Gauthier (le nôtre).

En effet, pourquoi ne pas partager nos idées de sorties ou conférences, pour le plaisir de tous ?

Sources : conférence, Wikipédia et site.



Conférence du 24 novembre

On ne les arrête plus, revoilà 32 personnes, 30 rue Olivier Noyer, dans les locaux d'agèa sénior pour une première conférence. Parmi eux, **des membres de Réussir Senior IDF, non adhérents chez nous**, ont aussi été invités pour mieux nous connaître. **Initiative exceptionnelle**, saluée par notre président.

De la transmission de patrimoine, par capitalisation ou assurance vie, aux donations aux petits-enfants, jusqu'au démembrement de la clause bénéficiaire, avec un détour sur les plans d'épargne-retraite : pour animer ces sujets, trois conférenciers du groupe AXA issus respectivement de la gestion privée et du réseau des agents généraux d'assurances. **Prestation**

à la fois très professionnelle, et pointue, les solutions évoquées pour mieux transmettre ont favorablement capté l'auditoire. La réunion s'est terminée par un cocktail gracieusement offert par l'agence PDG, merci à Christelle Abadie, David Jorge et Geoffrey Gauthier, nos intervenants.

Oui, ce rappel était intéressant même pour d'anciens assureurs, ils y ont puisé des idées de modification de leurs placements, très utiles, de transfert sur des contrats plus souples, tout en protégeant ceux souscrits avant 1998. La relecture des clauses bénéficiaires s'avère nécessaire quand le temps a passé et la famille a changé.

Survol de la France

Assoiffés de découvertes dont ils ont été privés quelques temps, ces intrépides retraités sont partis vers le site de FlyView rue du 4 septembre, pour un survol de Paris et de la France à bord d'un vaisseau aérien, le jetpack. Équipés de casque de réalité virtuelle, grâce aux effets spéciaux, il leur a été possible de prendre le contrôle de l'appareil et de le piloter dans des lieux incroyables et vertigineux, les plus beaux de France. Sensations fortes garanties et inoubliables ! **À voir leurs sourires, arrivés sur le tarmac, à l'heure, cette expérience fut une réussite. Beaucoup se sont promis d'y retourner avec leurs petits-enfants.**



Et alors après ?

Lors du conseil d'administration du 15 novembre, la décision d'adresser une carte postale à tous nos adhérents a été prise pour présenter la nouvelle équipe, grâce à l'utilisation d'une application spécifique, la secrétaire ayant négocié un excellent tarif à 0,89 € (impression de la carte et affranchissement). Les appréciations ont été excellentes. Le comité de communication travaille sur la mise à jour de notre site qui devrait être opérationnel en fin d'année en utilisant des outils plus modernes et ludiques qui donneront envie de le consulter (GIF, flyer et autres). Une visite d'un monument parisien célèbre est prévue comme une nouvelle conférence dont le thème reste à définir en début d'année. Moment, d'ailleurs, **pour renouveler nos adhésions aux deux amicales (de région et de compagnie), et ainsi accroître nos forces !** Merci de nous rejoindre. **Alors, à bientôt !**

Anne-Marie Rétif et Philippe Gauthier

Défendre nos intérêts sur les futures réformes et majorations annuelles

Une aide financière en cas de besoin

ADHÉRER AUX 2 AMICALES (CIE ET RÉGION) ? NOS AVANTAGES !

Des opportunités de voyages et distractions à moindre coût pour se rencontrer et échanger

Bénéficier des offres de nos partenaires

NORD-PAS DE CALAIS



visite le château de Chantilly, le jeudi 20 octobre 2022

Nous étions 31 au rendez-vous fixé à Béthune pour le départ du bus à destination du château de Chantilly. Si la pluie nous a accompagnés durant le trajet comme d'ailleurs pour le retour, le soleil était bien des nôtres à notre arrivée et nous avons pu passer une très belle journée laissant blousons et parapluies dans le bus.

La fin de notre matinée était consacrée à la visite de l'intérieur du château, lequel est l'un des joyaux du patrimoine français. Il est l'œuvre d'Henri d'Orléans, duc d'Aumale, fils du dernier roi des Français, Louis-Philippe. Ce prince, considéré comme le plus grand collectionneur de son temps, a fait de Chantilly l'écrin de ses innombrables chefs-d'œuvre et manuscrits précieux. En hommage à ses illustres prédécesseurs, les princes de Condé, le duc d'Aumale a appelé cet ensemble le « musée Condé ».

Nous avons pu admirer ses galeries de peintures avec ses collections exceptionnelles. On y trouve la seconde collection de peintures anciennes en France, après celle du musée du Louvre. Conformément à la volonté du duc d'Aumale, la présentation des œuvres est restée inchangée depuis le XIX^e siècle, ce qui offre la possibilité unique de voyager dans le temps et de découvrir une muséographie typique de cette époque. On notera en particulier « La



galerie de Peinture et la Rotonde » qui est le cœur du musée Condé. Les tableaux sont présentés sur plusieurs niveaux, cadre à cadre, en fonction des formats, sans logique chronologique. Au total, près de 85 peintures comme *Le Massacre des Innocents* de Nicolas Poussin ou encore *Le Portrait du Cardinal de Richelieu* par Philippe de Champaigne y sont disposés selon le goût personnel du duc d'Aumale. À l'extrémité de la galerie se trouve la Rotonde qui présente les chefs-d'œuvre de la Renaissance italienne *La Madone de Lorette* de Raphaël. Le Santuario a aussi retenu toute notre attention avec ses nombreuses miniatures mais principalement avec les deux œuvres de Raphaël : *Les Trois Grâces* et *La Madone de la maison d'Orléans*.

Nous avons également beaucoup apprécié la visite des appartements qui offrent une grande variété d'objets d'art, de mobilier et de peintures de maîtres.

Nous avons pu aussi être émerveillés en entrant dans le Cabinet des Livres. En effet, le château de Chantilly abrite l'une des plus riches bibliothèques de France. Les trésors accumulés par les différents propriétaires de Chantilly ont été complétés et magnifiés avec passion par le duc d'Aumale qui fut le plus grand bibliophile de son temps. Le Cabinet des livres, aménagé par l'architecte Honoré Daumet à la fin du XIX^e siècle, forme un écrin pour les manuscrits des princes de Condé et les trésors du duc d'Aumale. Sur les 60 000 volumes que compte la collection de Chantilly, près de 19 000 volumes sont présents dans le Cabinet des livres, avec 1 500



La vie des régions

manuscrits et 17 500 imprimés qui couvrent tous les champs du savoir.

Après en avoir eu plein les yeux, nous avons un repas retenu au château, à la Capitainerie.

En apéritif, nous avons vu comment faire monter une crème en chantilly et le chef est venu nous en faire une belle démonstration devant nos tables. Il nous a d'ailleurs fait goûter cette très bonne crème chantilly ainsi obtenue.

Après le repas, nous avons rendez-vous pour un spectacle équestre au Dôme des Grandes Ecuries. Nous avons pu apprécier différents tableaux où le cheval et le cavalier forment un binôme travaillant dans la douceur et dans une véritable complicité.

Nous avons pu ensuite visiter les écuries et le musée du Cheval dans les quinze salles qui lui sont consacrées. Il nous fait découvrir l'importance de la relation entre l'homme et le cheval dans toutes les civilisations.



Il nous restait à visiter le parc et ses 115 hectares et c'est le petit train que nous avons choisi comme moyen de transport pour profiter au maximum de cet immense espace.

Nous avons pu voir le Jardin Anglais animé de fabriques romantiques telles que l'île d'Amour ou le Temple de Vénus ; il contient aussi un grand



buffet d'eau dessiné par Le Nôtre : les Cascades de Beauvais. Le jardin anglo-chinois abrite le Hameau qui comporte cinq maisonnettes (sept en 1775) d'aspect rustique. Le jardin à la française d'André Le Nôtre nous a offert les points de vue les plus éblouissants de la visite avec ses vastes plans d'eau, ses nombreux jets d'eau, ses fontaines et un ensemble exceptionnel de statues.

Au cours de cette visite du parc, le petit train s'est arrêté pour nous faire voir les volières abritant les wallabies, ces mammifères venus des antipodes et qui se sont parfaitement adaptés au climat de la Picardie.

Nous garderons un très bon souvenir de cette journée qui nous a fait découvrir l'un des joyaux de notre patrimoine français.

Moins bon sera celui du retour puisqu'un bouchon sur l'autoroute occasionné par un accident nous obligera à faire du sur-place pendant une heure et demie !!



TERRES DU SUD



à l'exposition de Patrick Archier, à Cadenet
le 3 novembre 2022

Nous avons organisé, conjointement, avec agéa seniors Terres du sud et Mag 3 seniors paca la visite de l'exposition de Patrick Archier le 3 novembre à Cadenet, au centre culturel. Vous trouverez en annexe quelques-unes de ses réalisations, dessins, peintures, sculptures, réalisés depuis 1972 jusqu'à aujourd'hui dans lesquelles nous avons pu constater l'évolution de la peinture de Patrick.

«Autodidacte, j'ai commencé à peindre dans les années 1970 au couteau et à l'huile, non pas par vocation mais par nécessité, non pour le prestige ou pour vendre, mais pour surmonter la peur d'être de nouveau englouti».

A l'issue de notre visite, Patrick et son épouse nous ont emmenés déjeuner à Lourmarin chez Gina, restaurant fort sympathique, déjeuner bien arrosé, mais surtout par la pluie qui nous a empêchés de poursuivre notre balade, à savoir la visite du château de Lourmarin.



Quel dommage que nous n'étions que huit à profiter de cette journée.

Patrick Archier et son épouse ont remercié de leur venue à cette exposition, Marie Mermet, Jean Louis Dortindeguy, Roselyne et Dominique De Veyrac, mon épouse Marie José et moi-même, ainsi que le maire de Pertuis Roger Pellenc et son épouse.

Amicalement
Yves Richard



AQUITAINE



L'assemblée générale du 27 octobre 2022, à Bordeaux



Moment historique : notre amicale s'est réunie en assemblée générale, sous sa nouvelle identité : agéa sénior Aquitaine.

Après les traditionnels rapports, le président Pierre Fabre a tenu à remercier Erik THOUVIGNON d'avoir accepté le poste de délégué social et à rappeler l'importance de maintenir un dialogue avec nos confrères en difficulté. Erik, merci et bon courage.

Cette AG a été l'occasion d'élire, à l'unanimité, au conseil d'administration Olivier BLANCHY de Bordeaux et François Maury D'agen. Félicitations.

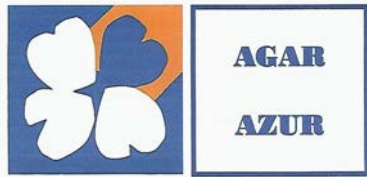
Le président, qui avait assisté le 21 octobre à Paris, à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire d'agéa sénior, nous expliqua, statuts en main, la nouvelle Fédération Nationale. Cette fédération

regroupe l'ensemble des amicales de compagnie et l'ensemble des amicales de région. Cette fédération représentera, d'une voix unique, l'ensemble des agents généraux retraités. C'est une nouvelle force pour défendre nos intérêts et, si besoin, ester en justice. Un long débat s'en suivit, puis l'ensemble de l'assemblée approuva cette création. Pour terminer, François Maury nous dressa un très intéressant état des lieux des agences générales aujourd'hui.

Après un excellent déjeuner dans les salons de l'Automobile Club de Bordeaux, nous nous sommes rendus à la base sous-marine pour assister au spectacle des Bassins de Lumière : Venise, de Canaletto à Monet. L'enchantement fut unanime. Merci à tous et à l'année prochaine.

Pierre FABRE, président

La vie des Amicales de Compagnies



assemblée générale ordinaire du 6 octobre 2022

Régulièrement convoquée par l'envoi de mails à chaque adhérent notre assemblée s'est tenue avec 75 personnes participant à cette Assemblée Générale Ordinaire dont 20 adhérents présents et 55 pouvoirs sur un nombre de 133 adhérents. Soit une représentation de 56,39%.

Les agents présents ont procédé au renouvellement du bureau, qui maintenant est constitué des personnes suivantes :

Bernadette Demange, *Présidente*

Michel Leroux, *Vice président et de trésorier*

Jean-Pierre Legardinier, *Responsable des régions et secrétaire général*

Annie Lebled, Administratrice, Marie Genevieve Grelet, Administratrice, Henri Deschamps, Administrateur, Gérald Paquet, Administrateur, Bernard Pacaud, Administrateur, Jacques Santeuil, Administrateur, Roger Metais, Administrateur, Jean-Louis Billard, Syndic., Jacques Rainfroy, Contrôleur aux comptes, Michel Rampspacher, Contrôleur aux comptes adjoint.

Différents points ont été discutés, notamment le travail fourni par agéa sénior pour son investissement pour la sauvegarde de nos retraites.

Une seule réunion en région cette année a été organisée, les relevailles du Covid sont encore difficiles, en Normandie à VIEUX LA ROMAINE à proximité de Caen. Cet endroit a été une découverte pour tous et même pour les Caennais.

Le voyage sur le RHIN ROMANTIQUE qui avait été prévu n'est pas abandonné. Il aura lieu à la fin du mois d'avril 2023.

On va tenter une session de rattrapage en Normandie en 2023 (puisque cette région réussit aux réunions régionales) et organiser une rencontre de quelques jours dans le nord Cotentin en invitant les collègues de toute la France. Cette région a beaucoup d'atouts : le petit village SAINT VAAST LA HOUGUE, (élu village préféré des français en 2019), le village de pêcheurs de REVILLE, le Phare de Gatteville et son environnement, Cherbourg avec la Cité de la mer, la visite du sous-marin le REDOUTABLE, un circuit

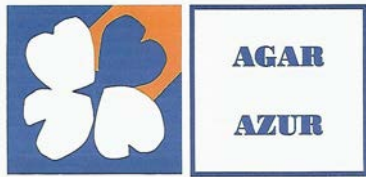


en bateau dans la rade de CHERBOURG, la plus grande rade d'Europe et se rendre en bateau à la rencontre du RAZ BLANCHARD situé entre les îles anglo-normandes et la côte, Port RACINE, GOURY, le NEZ DE JOBOURG, la BAIE d'ECALGRAIN, les dunes de BIVILLE, la manufacture des parapluies de Cherbourg, les maisons du peintre MILLET et de Jacques PREVERT, les jardins remarquables avec une flore abondante voir exotique qui bénéficie d'un micro-climat grâce aux influences du Gulf Stream... Bien évidemment il faudra faire un choix mais ce sont des idées pour ceux et celles qui souhaiteraient prolonger individuellement ces journées de l'amicale.

Pendant le déroulement de notre AG, les conjoints des agents en ont profité pour aller visiter le château de Maintenon dont tous sont revenus enchantés. Après le repas pris en commun une visite avait été organisée à Paris pour ceux qui le souhaitaient afin de passer une soirée au Moulin Rouge.



La vie des Amicales de Compagnies



réunion régionale Normandie du 2 juin 2022

C'est avec grand plaisir, après deux années d'absence consécutives dues au Covid, que nous nous sommes retrouvés, en présence de notre Présidente Bernadette Demange, au restaurant Le Marronnier, au Pont du Coudray situé sur la commune d'Amayé sur Orne.

Nous avons également convié notre ancien inspecteur Jean Aurey, ravi de nous retrouver dans ce climat de convivialité.

Nous avons regretté l'absence de notre Syndic, Louis Billard obligé de se désister du fait des problèmes de santé de son épouse.

Il en est de même pour les époux Loir, qui participaient régulièrement à nos réunions.

Mais nous avons accueilli avec bonheur Alain Jacques et son épouse de la région voisine jadis mariée avec la Normandie sous le règne d'Azur et qui avaient emmené avec eux leur bonne humeur habituelle.

Nous avons dégusté un très bon repas, préparé par un jeune chef, avant de nous rendre sur le site de Vieux la Romaine.

Cette vieille cité, appelée jadis AREGENUA, créée au début du 1^{er} siècle après JC. couvrait à la fin du II^e siècle une superficie de 35 à 40 hectares, elle fut une cité très active. Plusieurs monuments publics ont été identifiés : un ensemble thermal, un temple, un théâtre. Cette capitale romaine constitue un site exceptionnel pour le nord de la Gaule. Elle atteste du degré d'acculturation romaine de l'élite des populations citadines gallo-romaines de la Normandie.



Les recherches archéologiques à Vieux ont commencé au temps de Louis XIV et font partie des plus anciennes fouilles entreprises en France.

La ville d'Areghenua, comme toute cité de l'Empire romain, présente des monuments publics, de nombreux quartiers d'habitat, d'artisanat, de commerces et un réseau de voies.

Ce fut la capitale qui administra un des territoires de l'actuelle Normandie au temps des empereurs romains. La visite commentée par un excellent guide a su capter l'attention de tous, notamment, lors de la visite très intéressante du Forum.

Cette belle journée ensoleillée a pris fin par le verre de l'amitié avant que chacun ne rejoigne sa domus bien plus moderne !



La vie des Amicales de Compagnies

Swiss Ağa réunion régionale Normandie du 2 juin 2022

Nous nous sommes retrouvés une petite douzaine, ce jeudi 8 décembre à Lyon, pour une séquence sérieuse et statutaire, notre assemblée générale annuelle, et pour un moment de détente et de convivialité en cette période de Fête des Lumières, événement majeur de la capitale des Gaules.

Notre rencontre a débuté à l'hôtel Kyriad à Saint-Priest où notre assemblée générale s'est déroulée.

En l'absence du président Gérard Lebègue, excusé, nous avons accueilli Pascal Robin, le président Agea Sénior de la région Auvergne Rhône Alpes.

Nous avons rejoint ensuite le centre de Lyon, accompagnés de nos épouses, pour assister aux splendides et féériques sons et lumières qui illuminent les façades des bâtiments historiques de la ville.

La soirée avançant, et les estomacs criant famine, c'est dans un des plus anciens bouchons Lyonnais, le Café Comptoir Abel, que nous avons dégusté un excellent dîner dans une ambiance joyeuse et amicale.

Merci à l'ensemble des participants et donnons rendez-vous l'année prochaine aux absents (qui bien entendu ont eu tort).

Situé à PARNAY sur le coteau qui surplombe la Loire entre Saumur et Montsoreau le **DOMAINE DE ROCFONTAINE** est exploité depuis trois générations, selon la tradition :

- Vendanges manuelles à 90%
- Vinification traditionnelle

Si un jour vous passez à Parnay, c'est en empruntant les rues étroites de cette commune que vous parviendrez jusqu'aux caves de Truffeau du Domaine.

Je serais heureux de vous accueillir.

**Adhérents agéa sénior : vous bénéficiez
d'une réduction de 15%**
sur vos achats de superbes vins Saumur Champigny et Saumur Blanc

DOMAINE DE ROCFONTAINE



Bon de commande
au dos

La vie des Amicales de Compagnies



BON DE COMMANDE à adresser à :

DOMAINE DE ROCFONTAINE

accompagné de votre règlement par chèque : **7 ruelle des Bideaux - 49730 PARNAY**

Tél. : **02 41 51 46 89** - Port. : **06 09 28 33 83** - E-mail : **domaine-de-rocfontaine@wanadoo.fr**

Commande possible site agéa sénior www.ageaseniior.fr / code partenaire : ageaseni

VINS BLANCS
VINS ROUGES

Caisse de 6 ou 12 bouteilles	Prix unitaire en € TTC	Prix unitaire agéa sénior en € TTC	Qté	Total
Saumur A.O.C. - Tradition 75 cl. (2018-2020)	6,80	5,80		
Saumur A.O.C. - Orée du Bois 75 cl. (2018-2020)	9,30	7,90		
Saumur Champigny A.O.C. Tradition - 75 cl. (2020-2022)	7,70	6,60		
Saumur Champigny A.O.C. Vieilles Vignes - 75 cl. (2022)	8,70	7,40		
Sous total				
Frais de port par 12 bouteilles : 26 € Frais de port par 24 bouteilles : 34 € OFFERT à partir de 36 bouteilles				
TOTAL €TTC				

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. :

Mail :

NOS PEINES :

BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Alice ZENONI 25490 DAMPIERRE LES BOIS

BRETAGNE

Henri RUELLAN 22600 LOUDEAC

CHAMPAGNE ARDENNES

Françoise LEWANDOWSKI 10000 TROYES
Daniel COCHARD 51120 SEZANNE

LANGUEDOC

René FONS 30420 CALVISSON

NORMANDIE

Jean-Louis FOLLAIN 27140 GISORS

OCCITANIE

Pierre LESCURE 46400 ST LAURENT LES TOURS

PAYS DE LA LOIRE

Claude CALLU 72000 LE MANS

PICARDIE

Edith TUGAUT 60800 CREPY EN VALOIS

POITOU CHARENTES

Guy BOBINEAU 79450 FENERY

AUVERGNE RHONE ALPES

René BERNON 42600 MONTBRISON
François-Xavier BECQUART 38000 GRENOBLE
Jean-Claude COUDARD 63000 CLERMONT FERRAND

Agéa sénior présente ses sincères condoléances aux familles.



Hommage à Jean-Claude Coudard

Notre ami Jean-Claude COUDARD nous a quitté en Octobre 2022.

C'était un « pur auvergnat » né au Mont-Dore le 1^{er} Janvier 1937.

Après un cursus classique à Clermont-Ferrand (Godefroy de Bouillon) il entre à l'école de notariat en 1955. Clerc de notaire jusqu'en 1959, il est appelé pour le service militaire.

Affecté en Algérie dès janvier 1961, il est libéré en Février 1962 au terme de 28 mois d'armée avec Citation à l'ordre de la Brigade et remise de la Croix de la Valeur militaire avec étoile de bronze.

De retour à Clermont, il reprend son métier de clerc de notaire et se marie en avril 1963 avec une montdorienne, Eliane Berrier, avec laquelle il eut deux enfants.

En 1969, il change d'orientation professionnelle pour devenir Agent Général d'Assurances des AGF à Clermont-Ferrand pendant près de trente ans.

Trésorier de la Chambre Syndicale du Puy-de-Dôme pendant 5 ans, puis Président pendant de longues années et enfin Secrétaire Général jusqu'à la fusion avec la région Rhône-Alpes en septembre 2020, il fût le partenaire incontournable de la création d'AURA.

Commandant de réserve, il fût nommé Chevalier de la Légion d'Honneur en 1987 au titre du Ministère de la Défense.

Jean-Claude fût l'animateur et le moteur de la solidarité des AGA en Auvergne : qui se rappelle encore avec bonheur du « club des brigands », institution joyeuse qui ponctuait très souvent les réunions de travail ? : il la dirigeait avec sa bonne humeur proverbiale et réussissait alors des campagnes d'images au profit de la profession.

A Eliane, son épouse qui fût son « bras-droit » permanent et efficace, à ses enfants, nous renouvelons toutes nos sincères condoléances avec le témoignage de notre fidèle amitié.



Gérard LEBÈGUE
Président d'agés senior

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES AMICALES DE RÉGIONS

24 MAI

TERRES DU SUD À GORDES (84)

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES AMICALES DE COMPAGNIES

10 MAI

MAG3 SENIORS À PARIS

16 AU 23 MAI

CONGRÈS ACR ABEILLE À ST JEAN CAP FERRAT (06)

23 JUIN

SAGAMM SENIOR

SORTIES ET VOYAGES

30 MAI AU 03 JUIN

ALSACE – VAL DE LOIRE

Nouveaux adhérents

ALPHONSE BRUNO	74500	PUBLIER
BOISAUBERT CLAUDE	03120	LAPALISSE
BRASSELET PHILIPPE	95250	BEAUCHAMP
BROUZES MICHEL	12740	SEBAZAC CONCOURES
CARPENTIER PATRICE	01370	ST ETIENNE DU BOIS
CAUSSE PIERRE	12450	LUC LA PRIMAUBE
CHRETIENNE JOEL	34120	CAZOULS D HERAULT
CLOUT PHILIPPE	34540	BALARUC LES BAINS
CORP DIDIER	34500	BEZIERS
COSSEC BERNARD	56100	LORIENT
DE ZERBI JACQUES	20620	BUGUGLIA
DENIS PASCAL	72500	MONTVAL SUR LOIR
DURAND CHARLES	43120	MONISTROL SUR LOIRE
DUTHEIL DIDIER	18300	SANCERRE
FORQUES PATRICK	31600	EAUNES
GAYMARD CLAUDE	49480	ST SYLVAIN D ANJOU
GUERIN YVES	75018	PARIS
HAPIAN MURIEL	91330	YERRES
KIENLEN-ROUSSEaux MARTINE	68125	HOUSSEN
KORPAS DANIEL	26790	ROCHEGUDE
LAJOUS HERVE	33260	LA TESTE DE BUCH
LAROZE GEORGES	33260	LA TESTE DE BUCH
LEFILLEUL FRANCK	35240	RETIERS
PICART CHRISTIAN	35120	DOL DE BRETAGNE
PICON MICHEL	30240	LE GRAU DU ROI
RINIERI PAUL	20200	BASTIA
SCHWALLER FRANCIS	57850	SCHAEFERHOF
STREBEL HERVE	88200	ST NABORD
STROPPIANA CLAUDE	83520	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
THEVENET DIDIER	74220	LA CLUSAZ
VENITUCCI CHRISTIAN	21600	FENAY
VIEU REGIS	83400	HYERES
VOLAT MICHEL	03210	BESSON
VOUTERS ANTOINE	67400	ILLKIRCH GRAFFENSTADEN





euroflorist

THERE'S ALWAYS A REASON

-15%

Pour tout dire avec des fleurs !

Anniversaire, mariage, naissance, remerciements, départ en retraite, deuil ? Ne laissez pas la distance vous éloigner de vos proches ou vos amis ! Exprimez vos émotions avec une livraison de fleurs, partout en France et dans le monde.

Commandez sur www.euroflorist.fr

Pour tous les adhérents AGEA, profitez d'une remise immédiate de **15%** sur votre commande de fleurs (hors livraison). Indiquez le **code promo AGEA15**, votre remise se calcule automatiquement avant le paiement. Les frais de livraison sont de EUR 11,99.



Euroflorist, précédemment Téléfleurs

Conseil d'Administration **agéa sénior**

PRESIDENT



Gérard LEBEGUE (origine AdR AURA)
1, route de la Deille 63490 USSON
☎ 06 70 13 78 33
✉ gerard.m.lebegue.18.auv@orange.fr

PRESIDENT ADJOINT



Jean-Pierre CHATELLIER (origine Adr Pays de La Loire)
34 bis, La Bigotière 44690 MAISDON S/ SEVRE
☎ 02 40 54 52 68 ☎ 07 77 37 07 66
✉ jp.chatellier@wanadoo.fr

VICE-PRESIDENT



Daniel SAUVAGE (origine AdR LANGUEDOC)
12, Chemin du Mas Magot 30340 MONS
☎ 04 66 83 14 90 ☎ 06 80 18 99 82
✉ mds30@orange.fr

VICE-PRESIDENT



Marie-Odile CORMIER (origine AdC REUSSIR Sénior)
5, rue des Boulaies 58320 GERMIGNY s/ Loire
☎ 03 86 68 87 08 ☎ 06 83 88 44 54
✉ marie-odile.cormier@orange.fr

SECRETAIRE GENERAL



Ronan ROMIEUX (origine Adc Sagamm senior)
4, rue des mésanges 56530 QUEVEN
☎ 02 97 05 05 48 ☎ 06 07 83 77 23
✉ ronan.romieux@wanadoo.fr

TRESORIER GENERAL



André COMBIER (origine Adc Agaregan)
15, Allée des Ecoliers 30900 NIMES
☎ 06 07 32 51 53
✉ combierandre@orange.fr

Secrétaire adjoint



Pascal ROBIN (origine Adr AURA)
12, rue Virgile
42100 SAINT ETIENNE
☎ 04 77 37 87 12 ☎ 06 80 59 44 29
✉ pascal.robin.1088@orange.fr

Trésorier adjoint



Bernard MOUREY (origine Adc Mag3 seniors)
4, rue Joachim du Bellay
70300 LUXEUIL LES BAINS
☎ 03 84 40 14 66 ☎ 06 13 82 20 27
✉ bmh.mourey@gmail.com

ADMINISTRATEURS



Jean-Luc BONNEFOI (origine Adr Centre Val de Loire)
499 c, Av.de la Granda Rimade
06270 VILLENEUVE LOUBET
☎ 06 12 42 37 61
✉ bonnefoi36@gmail.com



Michel JENNY (origine Adr Alsace)
32, rue Gal. De Gaulle
68340 RIQUEWIHR
☎ 03 89 49 01 08 ☎ 06 09 31 30 56
✉ jenny.michel@wanadoo.fr



Gérard ALEXANDRE (origine Adc Afaregan)
Les Rives du Parc
70, quai du Héron 59500 DOUAI
☎ 03 21 91 51 08 ☎ 06 88 71 97 83
✉ galexan59@gmail.com



Yves MAITRE (origine Swiss Aga senior)
105, rue de la Prévôté
78955 CARRIERES SUR POISSY
☎ 01 39 70 53 89 ☎ 06 09 83 82 66
✉ ymaitre78@gmail.com

SYNDIC



Pierre EPINEUSE Résidence Raoul Dufy - 5, rue Hélène Boucher 76240 BONSECOURS (origine AdC Sagamm senior)
☎ 02 35 64 95 40 ☎ 06 52 20 49 92 ✉ epineuse.ageasenior@gmail.com

CONTROLEUR DES COMPTES



Gérald PAQUET
Le Clos de la Saulaie
41, Av. Pierre Mendès France
45800 ST JEAN DE BRAYE
☎ 02 38 21 60 83 ☎ 06 83 99 86 23
✉ paquetgerald@orange.fr

CONTROLEUR DES COMPTES suppléant



Gérard STROTZ
9, rue Baugru
88200 REMIREMONT
☎ 03 29 62 05 11 ☎ 06 77 06 71 14
✉ gerardstrotz@gmail.com

CONSEILLERS DU PRESIDENT



Charles CAILLAUD
35 Lalande Aubrun 36330 VELLES
☎ 06 08 69 28 59 ✉ c6.caillaud@orange.fr



Jacques BIGOT
11, rue du Point du jour 86200 LOUDUN
☎ 06 08 71 93 00 ✉ jacquesbigot@wanadoo.fr



Christian COEURE
9 B, rue Mi les Vignes 54520 LAXOU
☎ 06 07 09 98 11 ✉ christian.coeure@orange.fr

Président et membres honoraires : Georges BELAT / Jean LAISSUS / Michel MOULETTE



Répertoire des Présidents d'Amicales de REGIONS

Adhérentes à agéa sénior

BRETAGNE 006

22 29 35 56
Yves TREVILLY

 30, Bd. De Roche bonne
 35400 SAINT MALO
 ☎ 02 99 20 18 68
 ☎ 06 83 04 11 40
 ✉ yves.trevilly@wanadoo.fr

NORMANDIE 017

14 27 50 61 76
Mireille GRUYER

 15, rue Greenock
 76450 CANY-BARVILLE
 ☎ 02 35 97 59 34
 ☎ 06 80 07 33 02
 ✉ mireille.gruyer.old@orange.fr

ILE DE France 019

75 77 78 91 92 93 94 95
Philippe GAUTHIER

 13, Allée de l'Avenir
 94420 LE PLESSIS
 TREVISE
 ☎ 07 84 43 39 20
 ✉ pgauthier94@gmail.com

PICARDIE 018

02 60 80
Georges BELAT

 6, rue du Bloc
 02250 MARLE
 ☎ 03 23 20 07 34
 ☎ 06 85 84 87 47
 ✉ george.belat@orange.fr

Pays de la Loire 021

44 49 53 72 85
Joël BERT

 Résidence Jade
 4 b, rue Molière
 72190 COULAINES
 ☎ 02 53 15 23 46
 ☎ 06 16 48 00 53
 ✉ jeanphilippe7217@gmail.com

NORD- PAS DE CALAIS 016

59 62
Philippe BLAISE

 23, avenue Pointcaré
 59700 MARCQ
 EN BAROEUL
 ☎ 06 09 10 66 70
 ✉ philippe.blaise@orange.fr

LORRAINE 012

54 55 57 88
Christian COEURÉ

 Domaine de Bel Air
 9 B, rue Mi les
 Vignes
 54520 LAXOU
 ☎ 09 50 70 56 92
 ☎ 06 07 09 98 11
 ✉ christian.coeure@orange.fr

POITOU- CHARENTES 009

16 17 79 86
Gérard FILOCHE

 7, avenue Emile Zola
 17200 ROYAN
 ☎ 05 46 39 35 23
 ☎ 06 81 25 90 62
 ✉ filoche.g@wanadoo.fr

ALSACE 001

67 68
Michel JENNY

 32, rue Gal.
 De Gaulle
 68340 RIQUEWIHR
 ☎ 03 89 49 01 08
 ☎ 06 09 31 30 56
 ✉ jenny.michel@wanadoo.fr

LIMOUSIN 011

19 23 87
Jacques CESSAT

 56, rue du Gué Giraud
 87200 SAINT JUNIEN
 ☎ 05 55 02 90 39
 ☎ 06 12 04 51 33
 - jacquessessat@aol.com

CHAMPAGNE- ARDENNE 008

08 10 51 52
Claude PARADIS

 3, rue des mésanges
 10440 TORVILLIERES
 ☎ 03 25 78 40 99
 ☎ 06 72 87 06 63
 ✉ claudepara10@yahoo.fr

AQUITAINE 002

24 33 40 47 64
Pierre FABRE

 17, rue de
 Strasbourg
 47000 AGEN
 ☎ 05 53 96 56 31
 ☎ 06 72 75 33 91
 ✉ pierre.fabre8@wanadoo.fr

LANGUEDOC 010

30 34 48
Daniel SAUVAGE

 12, Chemin du
 Mas Magot
 30340 MONS
 ☎ 04 66 83 14 90
 ☎ 06 80 18 99 82
 ✉ mds30@orange.fr

BOURGOGNE- FRANCHE-CONTÉ 005

21 25 39 58 70 71
 89 90
Michel ZIMMER

 21, Boulevard des Alliés
 70000 VESOUL
 ☎ 03 84 78 44 61
 ☎ 06 80 73 57 33
 ✉ zimmer.michel@orange.fr

CENTRE VAL DE LOIRE 007

18 28 36 37 41
 45
Gilbert DIXIMUS


 31, rue de Châteaudun
 28220 CLOYES LES TROIS RI-
 VIERES
 ☎ 02 37 98 54 25
 ☎ 06 03 11 30 00
 ✉ gilbert.diximus@wanadoo.fr

OCCITANIE 015

09 11 12 31
 32 46 65 66
 81 82
Denis CASTAGNET

 ESTOUBE 32700 LECTOURE
 ☎ 05 62 68 98 62
 ☎ 06 08 51 35 78
 ✉ castade@gmail.com

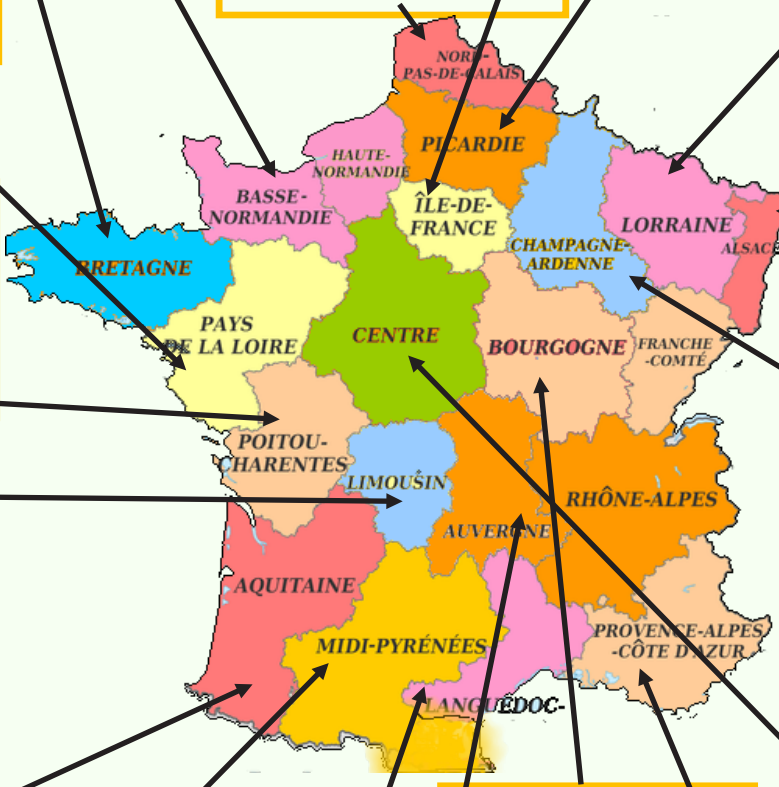
AUVERGNE RHÔNE-ALPES 020

01 03 07 15 26 38 42 43
 63 69 73 74
Pascal ROBIN

 12, rue Virgile
 42100 SAINT ETIENNE
 ☎ 04 77 37 87 12
 ☎ 06 80 59 44 29
 ✉ pascal.robin.1088@orange.fr

MEDITERRANEE- PACA- CORSE,DOM-TOM 014

04 05 06 13 20
 83 84 97 98 99
Richard DRIUSSI

 376 C, Chemin du Para-
 dou
 06560 VALBONNE
 ☎ 04 93 12 07 83
 ☎ 06 20 11 09 44
 ✉ rdriussi@orange.fr



Répertoire des Présidents d'Amicales de **Compagnies**

adhérentes à aréa sénior

ACRAVIVA (Abeille & Paix) - Cie AVIVA 104



Président
Michel GARREAU
Lieu dit LE MAS
24800 CHALAIS EN PERRIGORD
☎ 06 70 07 32 81
✉ michelgarreau@wanadoo.fr

MÉDICALE DE France 105



Présidente
Marie-Pierre BARBET
26 ter, rue de l'Espérance
94000 CRETEIL
☎ 06 08 97 52 64
✉ mapi.barbet@orange.fr

AGAR-AZUR—Cie AZUR Assurances 106



Présidente
Bernadette DEMANGE
17, rue Jacques Prévert
94880 NOISEAU
☎ 01 45 9 0 06 72 ☎ 06 16 47 02 56
✉ br.demange@gmail.com

AACRG – Cie GÉNÉRALI 107



Président
Thierry SEVOZ
23, rue Jules Michelet
78280 GUYANCOURT
☎ 06 88 96 80 40
✉ sevozthierry@gmail.com

AGAREGAN - Cie GAN 108



Président
Gérard ALEXANDRE
Les Rives de Parc - 70, quai du Héron
59500 DOUAI
☎ 03 21 91 51 08 ☎ 06 88 71 97 83
✉ galexan59@gmail.com

SAGAMM-Senior - Cie MMA 109



Président
Jean Philippe MARTIN
6, allée des roitelets
44250 SAINT BREVIN LES PINS
☎ 06 24 30 15 47
✉ jeanphilippe.martin44@gmail.com

MUTUELLE DE POITIERS - Cie Mut.de Poitiers 110



Président
Marcel RETAILLEAU
477, rue des Embruns
85440 TALMONT SAINT HILAIRE
☎ 02 51 20 34 69 ☎ 06 08 21 50 89
✉ retailleau_marcel@orange.fr

REUNIR SENIOR - Cie THELEM 111



Président
Louis Marie RICHARD
15 bis, rue des Epinettes
85800 SAINT GILLES CROIX DE VIE
☎ 06 25 06 67 13
✉ louismarie.richard@gmail.com

SWISS AGA SENIOR 112



Président
Yves MAITRE
105, rue de la Prévôte
78955 CARRIERES SUR POISSY
☎ 01 39 70 53 89 ☎ 06 09 83 82 66
✉ ymaitre78@gmail.com

MAG3 Senior - Cie ALLIANZ Gpe 116



Président
Bernard MOUREY
4, rue Joachim du Bellay
70300 LUXEUIL LES BAINS
☎ 03 84 40 14 66 ☎ 06 13 82 20 27
✉ bmh.mourey@gmail.com

CONVERGENCES Seniors - Cie AREAS 117



Président
Jean-Pierre VERNIERE
72, rue de la Méditerranée
34070 MONTPELLIER
☎ 04 67 86 17 39 ☎ 06 09 38 44 20
✉ jp.verniere@icloud.com

REUSSIR SENIOR - Cie AXA 118



Président
Bernard BROSSARD
4 rue de L'Angelot
77470 TRILPORT
☎ 01 64 35 97 44 ☎ 06 08 64 78 51
✉ bernard.brossard@wanadoo.fr

M.d.P. Sénior - Cie Mutuelle du Poitou 120



Président
Didier BOURRUT LACOUTURE
7, rue Maurice Sibille
44000 NANTES
☎ 06 81 33 61 62
✉ bourrutlacouture@yahoo.fr



ÉLUS agéa sénior à CAVAMAC

TITULAIRES	SUPPLEANTS
 <p>Marie-Odile CORMIER 5, rue des Boulaïses 58320 GERMINY SUR LOIRE ☎ 0386 68 87 08 ☎ 06 86 88 44 54 ✉ Marie-odile.cormier@orange.fr</p>	 <p>Pascal ROBIN 12, rue de Virgile 42100 SAINT ETIENNE ☎ 04 77 37 87 12 ☎ 06 80 59 44 29 ✉ pascal.robin1088@orangr.fr</p>
 <p>Jean-Luc BONNEFOI 499 c, Av. de la Grande Rimade 06270 VILLENEUVELOUBET ☎ 06 12 42 37 61 ✉ bonnefoi36@gmail.com</p>	 <p>Philip CARREAU Le moulin d'Este 24, traverse St Pierre 13100 AIX EN PROENCE ☎ 06 27 88 27 42 ✉ philip.carreau@gmail.com</p>
 <p>Georgs BELAT 6, rue du Bloc 02250 MARL ☎ 03 23 20 07 34 ☎ 06 85 84 87 47 ✉ george.belat@orange.fr</p>	 <p>Bernard PACAUD 2, rue Picasso - chez Barré 17770 ECOYEUX ☎ 05 46 92 06 56 ☎ 06 81 32 35 15 ✉ bpacaud17@gmail.com</p>

REPRÉSENTANTS agéa sénior à PRAGA

 <p>Jacques CESSAT 56, rue du Gué Giraud 87200 SAINT JUNIEN ☎ 05 55 02 90 39 ☎ 06 12 04 51 33 ✉ jacquessessat@aol.com</p>	 <p>André COMBIER 15, Allée des Ecoliers 30900 NIMES ☎ 06 07 32 51 53 ✉ combierandre@orange.fr</p>
 <p>Pascal ROBIN 12, rue Virgile 42100 SAINT ETIENNE ☎ 04 77 37 87 12 ☎ 06 80 59 44 29 ✉ pascal.robin.1088@orange.fr</p>	 <p>Philip CARREAU Le moulin d'Este 24, traverse St Pierre 13100 AIX EN PROENCE ☎ 06 27 88 27 42 ✉ philip.carreau@gmail.com</p>
 <p>Eric FROMAIN 20 rue du President Paul Kruger 69008 LYON ☎ 06 77 50 04 50 ✉ fromaineric@gmail.com</p>	 <p>Jean -François MONTJEAN 17 rue des Rosiers - Cran Gevrier 74960 ANNECY ☎ 06 03 29 78 60 ✉ jf.montjean@gmail.com</p>

REPRÉSENTANTS agéa sénior à la CNRPL

 <p>Christian COEURE Domaine de Bel Air –Entrée B 9, rue Mi les Vignes 54520 LAXOU ☎ 06 07 09 98 11 ✉ cnrpl@orange.fr Président du Conseil d'Administration Membre du bureau de la CFR</p>	 <p>Gérard LEBEGUE 1, route de la Deille 63490 USSON ☎ 06 70 13 78 33 ✉ gerard.m.lebegue.18.auv@orange.fr Vice-président aux Professions Techniques Membre de la Commission Retraite à la CFR</p>	 <p>Jacques BIGOT 11, rue de Pont du Jour 86200 LOUDUN ☎ 06 08 71 93 00 ✉ jacquesbigot@wanadoo.fr Suppléant Délégué de la CNRPL auprès de la CFR</p>
--	---	--

BON DE COMMANDE

VALABLE DU 1^{ER} JANVIER 2023 AU 31 DECEMBRE 2023

Bouteilles	Tarif €TTC Par bouteille	Offre AGEA SENIOR	Soit un prix Par carton	Nb de CARTONS	Total TTC
Cordon Bleu Brut - 75cl (carton de 6)	39.00	-25%	175.50€ TTC		
Cordon Bleu Brut - 37,5cl (carton de 12)	21.00	-25%	189.00€ TTC		
Cordon Bleu Brut - 150cl (carton de 3)	80.00	-25%	180.00€ TTC		
Cordon Bleu Demi Sec - 75cl (carton de 6)	39.00	-25%	175.50€ TTC		
Cordon Bleu Rosé - 75cl (carton de 6)	49.00	-25%	220.50€ TTC		
Princes Blanc de Blancs - 75cl (carton de 6)	75.00	-25%	337.50€ TTC		

Nom :

Adresse

.....

CP: Ville :

Tél. :

Mail :

Franco de port à partir de **600€TTC**
par adresse. Participation aux frais
de port de **24€TTC** pour toute
commande inférieure.
Paiement avant expédition de la
marchandise.

TOTAL €TTC

BON DE COMMANDE à adresser à : **CHAMPAGNE DE VENOGÉ**

À renvoyer : 33 avenue de Champagne - 51200 EPERNAY

Chèque joint à l'ordre de **CHAMPAGNE DE VENOGÉ**



Avantages
AGEA SENIOR 2023:
25% de remise



Noblesse oblige

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, CONSOMMEZ AVEC MODÉRATION.